



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



- 01 PORTRAIT
- 02 MOYENS
- 03 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 04 HABITAT
- 05 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 06 TOURISME
- 07 SIG
- 08 TRANSPORTS ET MOBILITÉS
- 09 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
- 10 ENVIRONNEMENT
- 11 CULTURE

SOMMAIRE



01. PORTRAIT

17
COMMUNES

SUPERFICIE
170,81 KM²

3 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES:
RUMILLY EST, RUMILLY SUD, RUMILLY NORD


33 470
HABITANTS

Bloye	610
Boussy	524
Crempigny-Bonnegûte	332
Etercy	902
Hauteville-sur-Fier	1 072
Lornay	587
Marcellaz-Albanais	2 035
Marigny-Saint-Marcel	711
Massingy	890
Moye	1 006
Rumilly	16 362
Saint-Eusèbe	634
Sales	2 204
Thusy	1 162
Vallières-sur-Fier	2 694
Vaulx	1 075
Versonnex	670

9 767
EMPLOIS
[SOURCE INSEE]

DONT

2 475
EMPLOIS
INDUSTRIELS

41
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES

290
ÉLUS
MUNICIPAUX

75
AGENTS

BUDGET
2023

DÉPENSES
44,5 M€

RECETTES
50,5 M€

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et de toutes les circonscriptions administratives sont établies annuellement. Les populations qui prennent effet au 1^{er} janvier N font référence à la donnée statistique de l'année N-3. La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

01. PORTRAIT

LES INSTANCES INTERCOMMUNALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

>> 41 conseillers titulaires

>> Se réunit environ une fois tous les mois et demi lors de **séances publiques**.

>> **Délibère sur les affaires relevant des compétences** de la collectivité : budget, projets communautaires, actes juridiques majeurs...

>> **Décisions approuvées à la majorité simple** (dans la plupart des cas).

L'EXÉCUTIF

>> 11 membres

Le président

>> Élu parmi les conseillers communautaires **il est l'organe exécutif** de la collectivité.

>> Assume la **responsabilité hiérarchique des services**.

Compétences déléguées

• Développement économique • Action sociale, habitat & gens du voyage • Eau & assainissement • Milieux aquatiques & prévention des inondations • Prévention & valorisation des déchets • Aménagement du territoire & urbanisme • Équipements, infrastructures & tourisme • Finances & prospective • Environnement, transition écologique & culture • Transports et mobilités • Ressources humaines, administration générale et communication.

Les 10 vice-présidents

>> Assistent le Président qui leur a **délégué des compétences spécifiques**.

>> Débattent, suivent l'évolution des dossiers et définissent les **orientations de travail** soumis ensuite au bureau des Maires.

LE BUREAU DES MAIRES

>> 21 membres

Le président

Les 10 vice-présidents

1 élu de la commune du président

Les 9 maires qui ne siègent pas à l'Exécutif

>> **Instance de concertation et de débats** pour recueillir les avis des maires de chaque commune.

>> Définit **les orientations de travail** des commissions ; **examine les sujets** inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communautaire ; **émet des avis** sur la conduite des projets.

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

>> **Instances de travail, de réflexion et de concertation ouvertes à tous les élus** du territoire. Assurent la préparation des projets et le suivi des actions.

>> **Font des propositions et émettent des avis**. Aucun pouvoir de décision.

Les commissions spécialisées

• Développement économique & touristique
• Action sociale & gens du voyage
• Eau & Assainissement
• Prévention & valorisation des déchets
• Aménagement du territoire, urbanisme & habitat
• Équipements & infrastructures
• Environnement & Transition écologique
• Transports & mobilités
• Ressources humaines & Administration générale
• Finances.

Les autres commissions spécialisées pour les sujets réglementés :

• Commission d'appel d'offres
• Commission d'achat public
• Commission de délégation de Service Public
• Commission de contrôle financier
• Commission locale d'évaluation des charges transférées
• Commission intercommunale pour l'accessibilité
• Commission intercommunale des impôts directs.

01. PORTRAIT

MANDAT INTERCOMMUNAL 2023 - 2026

Président

M. François RAVOIRE, Maire de Vallières-sur-Fier.

10 Vice-présidents

- M. Christian DULAC, développement économique.
- Mme Laurence KENNEL, action sociale, habitat et gens du voyage.
- M. Serge DEPLANTE, eau et assainissement.
- M. Yohann TRANCHANT, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; prévention et valorisation des déchets.
- Mme Isabelle VENDRASCO, aménagement du territoire et urbanisme.
- M. Serge BERNARD-GRANGER, équipements, infrastructures et tourisme.
- Mme Marie GIVEL, finances et prospective.
- Mme Béatrice CHAUVETET, environnement, transition écologique et culture.
- M. Roland LOMBARD, transports et mobilités
- M. Jean-Pierre FAVRE, ressources humaines, administration générale et communication.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU 11.04.2024

41 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

BUREAU DES MAIRES	EXÉCUTIF	François RAVOIRE Président Maire de VALLIÈRES-SUR-FIER	Christian DULAC 1 ^{er} Vice-président Développement économique. Maire de RUMILLY	Laurence KENNEL 2 ^e Vice-présidente Action sociale, habitat et gens du voyage. Maire de LORNAY	Serge DEPLANTE 3 ^e Vice-président Eau et assainissement Conseiller Municipal de RUMILLY	Yohann TRANCHANT 4 ^e Vice-président Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, prévention et valorisation des déchets. Maire de SALES	Isabelle VENDRASCO 5 ^e Vice-présidente Aménagement du territoire et urbanisme. Maire de VAULX	Serge BERNARD-GRANGER 6 ^e Vice-président Équipements, infrastructures et tourisme. Adjoint au Maire de RUMILLY	Marie GIVEL 7 ^e Vice-présidente Finances et prospective. Maire de VERNONNEX	Béatrice CHAUVETET 8 ^e Vice-présidente Environnement, Transition Écologique et Culture. Adjointe au Maire de RUMILLY	Roland LOMBARD 9 ^e Vice-président Transports et mobilité. Maire de HAUTEVILLE-SUR-FIER	Jean-Pierre FAVRE 10 ^e Vice-président Ressources humaines, administration générale et Communication. Maire de MARIGNY-ST-MARCEL
		Patrick DUMONT Maire de BLOYE	Sylvia ROUPIOZ Maire de BOUSSY Conseillère Régionale	Justine ZAMPARO Maire de CREMPIGNY-BONNEGUÈTE	Patrick BASTIAN Maire d'ÉTERCY	Jean-Pierre LACOMBE Maire de MARCELLAZ-ALBANAIS	Jean-Michel BLOCMAN Maire de MASSINGY	Martine VIBERT Maire de MOYE	Jean-François PERISSOUD Maire de SAINT-EUSÈBE	Joël MUGNIER Maire de THUSY	Patrice DERRIEN Adjoint au maire de VALLIÈRES-SUR-FIER	
		Christiane DAUNIS Adjointe au Maire de MARCELLAZ-ALBANAIS	Nicolas TRUFFET Adjoint au Maire de RUMILLY	Edwige LABORIER Adjointe au Maire de RUMILLY	Christine BOICHET-PASSICOS Adjointe au Maire de RUMILLY	Yannick CLEVY Adjoint au Maire de RUMILLY	Astrid CROENNE Adjointe au Maire de RUMILLY	Michaël VIOLLET Adjoint au Maire de RUMILLY	Florence CHARVIER Adjointe au Maire de RUMILLY	Michel ABRY Conseiller municipal délégué RUMILLY	Maude GALMICHE Conseillère municipale de RUMILLY	
		M'Hamed TAMRI Conseiller municipal de RUMILLY	Laëticia AUGUSTIN Conseillère municipale de RUMILLY	Marie STABLEAUX-VILLERET Conseillère municipale de RUMILLY	Claude PERRUISSET Conseiller municipal de RUMILLY	Miguel MONTEIRO-BRAZ Conseiller municipal de RUMILLY	Monique BONANSEA Conseillère municipale de RUMILLY	Eddie TURK-SAVIGNY Conseiller municipal de RUMILLY	Geneviève BOUCHET Conseillère municipale de SALES	Sylvain BISTON Conseiller municipal de SALES	Françoise PAILLE Conseillère municipale de VALLIÈRES-SUR-FIER	



02.MOYENS

LES 5 PROJETS PRIORITAIRES



PLAN D'EAU & BASE DE LOISIRS DE RUMILLY

AVANCÉES 2023

- **Diagnostic** sur l'état des lieux de la base de loisirs et ses enjeux
- **Identification et analyse des orientations du site**
- **Ateliers de concertation**
- Proposition des différents scénarios d'aménagement.

PROCHAINES ÉTAPES

- Élaboration d'un programme d'actions pluriannuel



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVANCÉES 2023

- **Finalisation de l'étude de faisabilité** (lancée en 2021). Elle a permis de ■ **dresser un état des lieux** des actions sociales du territoire et de les regrouper autour de 5 thématiques : petite enfance ; enfance-jeunesse ; gérontologie et handicap ; précarité- solidarité- insertion ; logement aidé
- **d'évaluer les plus-values** si les actions devaient être portées par le CIAS
- **de prospecter des schémas de CIAS.**

PROCHAINES ÉTAPES

- **Étude des mécanismes des transferts budgétaires** des communes vers un CIAS
- **Étude des modalités juridiques** de création d'un CIAS
- **Analyse et identification des compétences** que les communes transférables au CIAS



CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

AVANCÉES 2023

- **Étude de faisabilité**
- **Analyse des besoins** (offre et demande)
- **Analyse comparative des 5 sites potentiels** d'implantation
- **Études géotechniques et environnementale** des sites
- **Identification et analyse des "cibles environnementales"**
- **Délibération le 26-09-2022 sur choix du secteur** d'implantation : site de la base de loisirs.
- **Validation d'un scénario de pré-programmation** de l'équipement
- **Estimation des coûts d'investissements et exploitation** de la structure
- **Analyse comparative des différents scénarios** de réalisation et exploitation de l'équipement
- **Choix du montage de l'opération : marché global de performances et exploitation en régie.**
- **Janvier 2023** : délibération du Conseil Communautaire pour entériner : - la réalisation du centre aquatique - le **choix du site N°1** à l'entrée de la base de loisirs pour l'implantation de l'équipement- le lancement des phases opérationnelles du projet.

PROCHAINES ÉTAPES

- **Délibération du conseil communautaire** du 24 juin 2024 sur le choix du site définitif parmi 3 sites d'études dont 1 nouveau site.



DÉPLACEMENTS & INFRASTRUCTURES

Déployer une politique globale des déplacements sur l'ensemble du territoire.

AVANCÉES 2023

- **2 comités de pilotage** en 2022
- **Rendu de la phase 1.**
- **Les étapes d'étude :**
 - Phase 1- Etat des lieux et diagnostic des déplacements
 - Phase 2- Etat des lieux des données techniques disponibles et conseils
 - Phase 3 - Stratégie de mise en œuvre
- **Présentation des résultats de l'étude** au comité de pilotage en Mars 2024.



MUTUALISER LES MOYENS

AVANCÉES 2023

- Proposition d'élargir le **service commun de prévention des risques** aux 17 communes
- **Ressources humaines**: poursuite des échanges d'informations, d'outils et de bonnes pratiques entre collectivités.
- **Systèmes d'information** :renforcement des ambitions et des moyens et mise en place d'une plateforme numérique NECTAR.

02.MOYENS



DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

- **CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT** D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS
- **SOUTIEN À L'INSTALLATION** DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE (FIBRE OPTIQUE) ET AU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE.

NOS SITES

- **Manufacture** à Rumilly
- **Centre technique intercommunal** à Rumilly
- **Relais Petite enfance** à Vallières-sur-Fier
- **Gymnase intercommunal du collège du Chéran** à Rumilly
- **Passerelle sur le Chéran** reliant Boussy à Rumilly ;
- **Terrain de football synthétique** à Vallières-sur-Fier



02.MOYENS

RESSOURCES HUMAINES

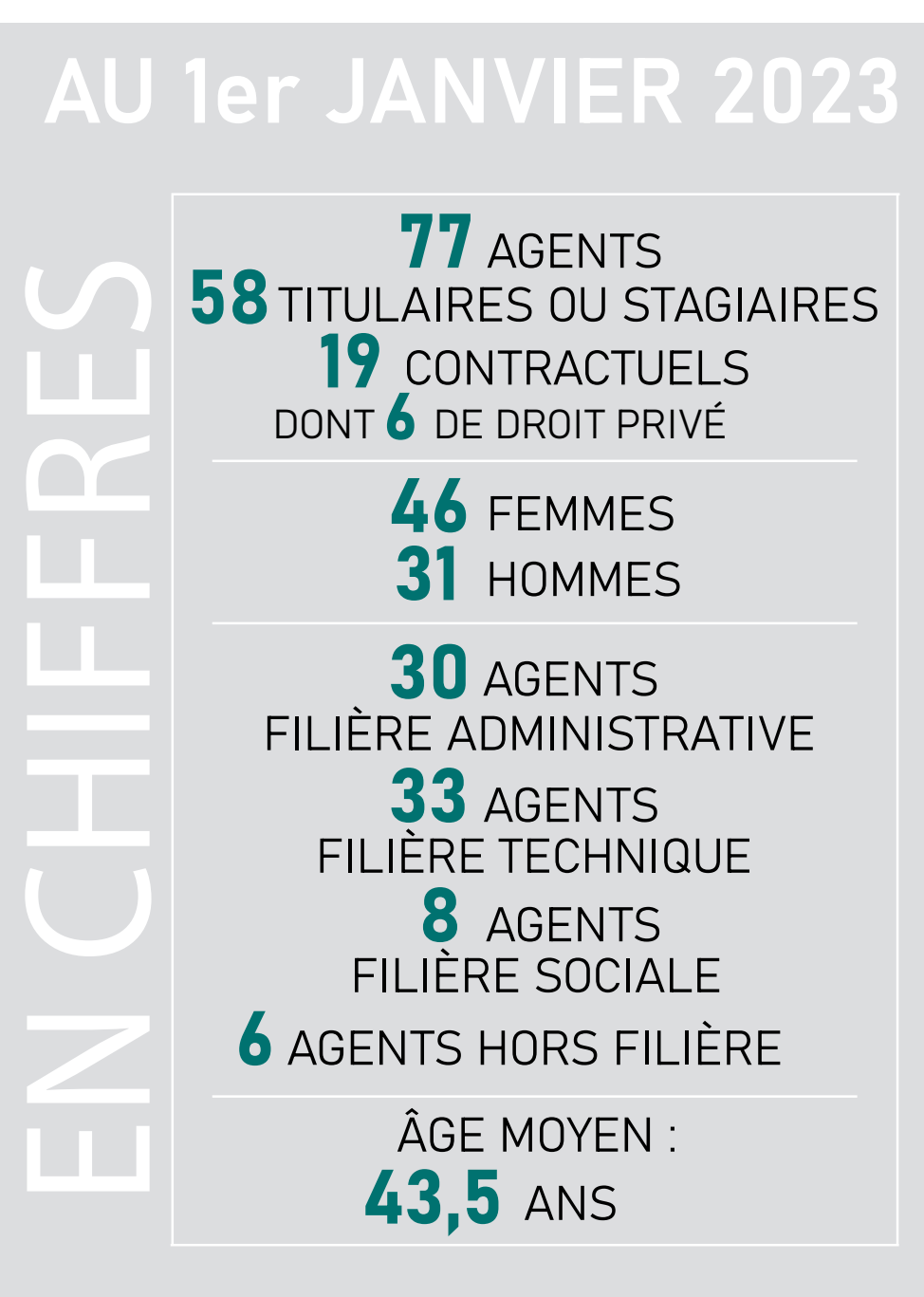
La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de service rendu aux habitants, avec le souci constant de la qualité de vie au travail de tous les agents et la maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

FINALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA REFONTE DU TEMPS DE TRAVAIL

La démarche initiée en 2022 a conduit à l'élaboration d'un nouveau règlement du temps travail qui sera expérimenté en cours de l'année 2024 :

Les points marquants de ce document sont

- la possibilité de travailler sur 5, 4.5 ou 4 jours par semaine selon les emplois occupés (ouverture à la semaine de 4 jours, sous réserve des nécessités de service et de la validation de son supérieur hiérarchique)
- Réduction de la pause méridienne minimum à 45 mn au lieu d'une heure
- Mise en place d'un CET (Compte Epargne Temps)
- Possibilité de finir le service à 16h30 à la place de 17h sous réserve d'assurer la continuité du service



DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La démarche Qualité de Vie au Travail a mis en lumière des attentes fortes en matière de politique des ressources humaines.

Les travaux conduits au cours de l'année 2023 ont permis de dégager les thématiques suivantes :

Thématiques transversales

- A : Qu'est ce qui définit un travail de qualité, c'est-à-dire un service public rendu, de qualité, pour notre équipe
- B : Comment améliorer les collaborations intra- et inter-services
- C : Comment augmenter l'autonomie des agents
- D : Comment développer la participation des agents et la prise en compte de leur avis
- E : Comment améliorer l'ambiance dans l'équipe et/ou la collectivité
- F : Comment améliorer notre environnement de travail, notre matériel, nos outils
- G : Comment améliorer la collaboration avec les élus

Thématiques spécifiques aux équipes

- I : Comment anticiper, planifier, prioriser davantage
- II : Comment améliorer les process de travail
- III : Comment réduire les interruptions de tâches
- IV : Comment améliorer les plannings
- V : Comment mieux organiser la polyvalence

Des Ateliers ont démarré en décembre et se poursuivront en 2024, au cours desquels il s'agira d'identifier 3 priorités et de mener un travail pour identifier les difficultés concrètes et élaborer des propositions d'actions pour y remédier.

02.MOYENS

ORGANIGRAMME (2024)

PÔLE ENVIRONNEMENT		
40 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	ASSISTANTE DE DIRECTION	1 POSTE
	SERVICE DES EAUX	19 POSTES
	SERVICE PRÉVEN° ET VALORISA° DES DÉCHETS	18 POSTES
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1 POSTE

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME		
8 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	ASSISTANTE DE DIRECTION	1 POSTE
	URBANISME	1 POSTE
	DÉV. ÉCONOMIQUE	1 POSTE
	TERRITOIRE D'INDUSTRIE	1 POSTE
	SIG	1 POSTE
	HABITAT & TERRITOIRE	1 POSTE
	FONCIER	1 POSTE

PÔLE TRANSPORTS ET MOBILITÉ		
4 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	ÉTUDES MOBILITÉ	1 POSTE
	TRANSPORTS PUBLICS	1 POSTE
	ACC. COMMERCIAL / TRANSP. PUBLICS URBAINS	1 POSTE

PÔLE SOCIAL		
10 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	ASS. DE DIRECTION	1 POSTE
	PETITE ENFANCE	3 POSTES
	GÉRONTOLOGIE	5 POSTES

ÉTUDES, TRAVAUX ET PATRIMOINE		
4 POSTES DONT	RESP. DE SERVICE	1 POSTE
	MAINTENANCE	2 POSTES
	DESSINS-PROJETS	1 POSTE

PRÉSIDENCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - ACCUEIL		
4 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	ASS. DE DIRECTION	2 POSTES
	ACCUEIL	1 POSTE

COMMUNICATION / CULTURE	SECRÉTARIAT DE MAIRIE ITINÉRANT
2 POSTES	1 POSTE

PÔLE AFF. JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE		
3 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	ASS. ADMINISTRATIF	1 POSTE
	GESTIONNAIRE	1 POSTE

PÔLE FINANCES		
4 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	GESTIONNAIRE ADM.	2 POSTES
	GESTIONNAIRE ADM. / RESP. EXÉCUT° BUDG.	1 POSTE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES		
3 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 POSTE
	GESTIONNAIRE ADM.	1 POSTE
	ASS ADMINISTRATIVE.	1 POSTE

SYNTHÈSE DU RÉALISÉ DE L'ANNÉE 2023
HORS RETRAITEMENT DES FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS

RÉALISÉ DE L'EXERCICE 2023			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL			16 103 429,28 €	17 665 746,85 €	828 340,69 €	4 852 590,03 €
BUDGETS ANNEXES	SPA*	Zones d'Activités Economiques	2 617 401,21 €	2 450 283,71 €	2 558 251,09 €	2 462 296,57 €
		Immobilier d'entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Elimination et valorisation des déchets ménagers	4 206 061,29 €	4 856 147,11 €	689 308,32 €	707 060,52 €
		Transports scolaires	2 383 581,44 €	2 383 581,44 €	21 688,47 €	27 797,87 €
	SPIC**	Transports publics de voyageurs et déplacements	2 059 911,17 €	2 059 911,17 €	188 830,41 €	475 051,02 €
		Eau potable	5 056 590,09 €	4 343 735,85 €	3 570 618,40 €	3 373 365,76 €
		Assainissement	3 753 274,93 €	4 869 762,38 €	3 524 846,42 €	2 088 513,33 €
TOTAL			36 180 249,41 €	38 629 168,80 €	11 381 883,80 €	13 986 675,10 €
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2023 (HORS RÉSULTATS DE CLÔTURE (N-1))			2 448 919,10 €	Excédent	Excédent	2 604 791,30 €
RESTES À RÉALISER			142 443,50 €	0,00 €	2 994 238,25 €	956 033,77 €
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022 INTÉGRANT LES RESTES A RÉALISER			2 306 475,60 €	Excédent	Déficit	566 586,82 €

*SPA : Service Public Administratif

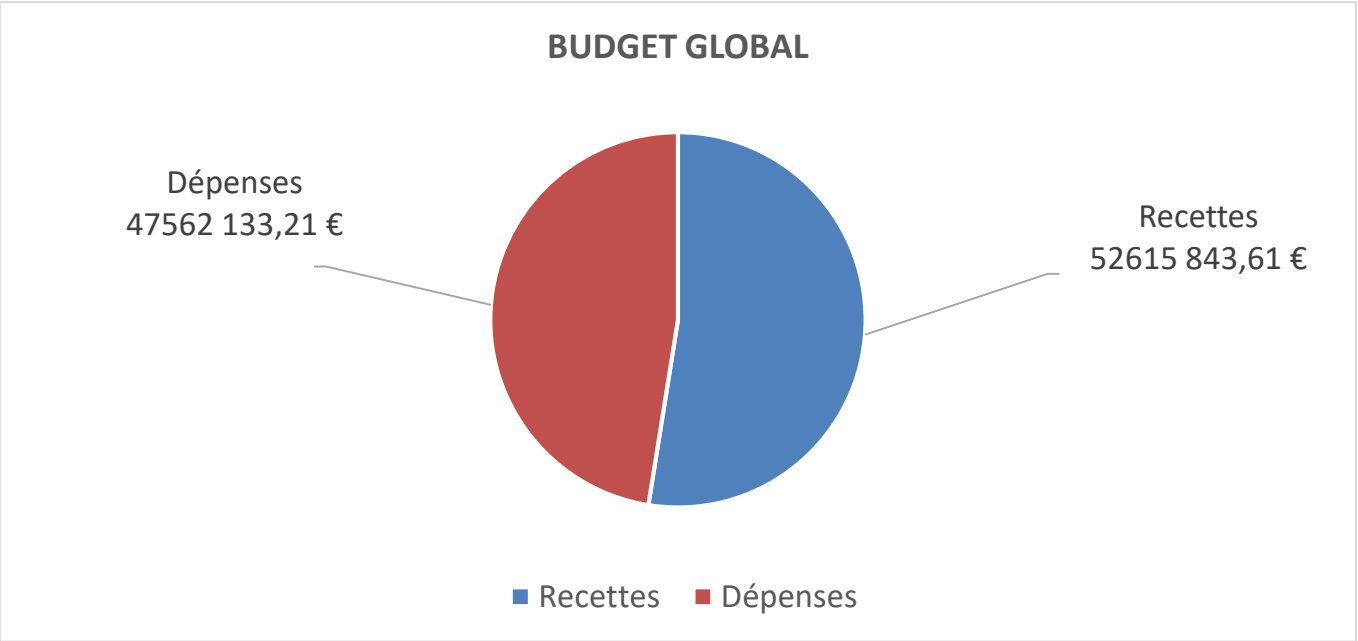
**SPIC : Service Public industriel et Commercial

Les budgets annexes sont des budgets autonomes qui doivent s'autofinancer. Cependant, afin d'assurer l'équilibre de certains budgets, le budget principal a subventionné en 2023:

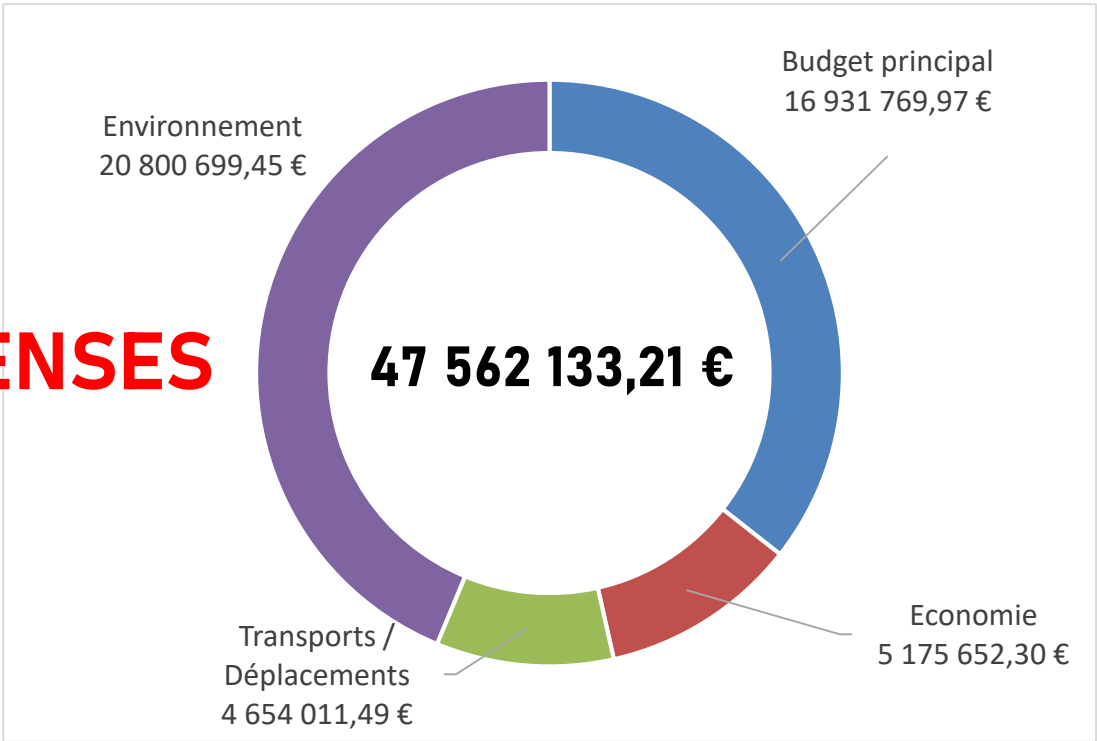
- Le budget Transports Scolaires pour un montant de 781 586 ,59€
- Le budget Déplacements pour un montant de 470 133 ,81€



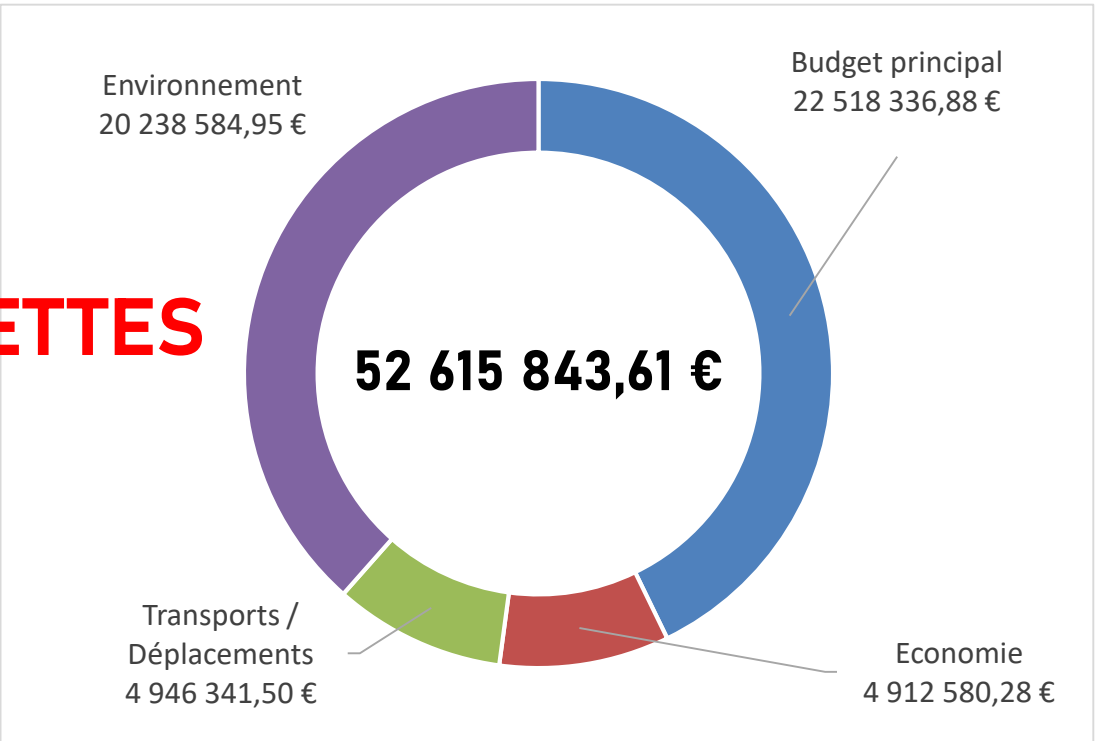
BUDGET GLOBAL



DÉPENSES



RECETTES



02.MOYENS

FINANCES / BUDGETS VERSION CONSOLIDÉE

STABILITÉ DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX DEPUIS 2013

BUDGET PRINCIPAL

TAXE HABITATION <i>Taxe additionnelle GEMAPI</i>	5.32 % 0,565%
TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉ BÂTIE <i>Taxe additionnelle GEMAPI</i>	3.51 % 0,394 %
TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉ NON BÂTIE <i>Taxe additionnelle GEMAPI</i>	12.82 % 1,370 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES <i>Taxe additionnelle GEMAPI</i>	26.43 % 0.661 %

PRODUIT
FISCAL
=
15 654 059,14 €

DÉPLACEMENTS

VERSEMENT MOBILITÉ	0,35%	de janvier à juin 2023
	0,45%	au 1er juillet 2023

DÉCHETS

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	11,30%
--	--------

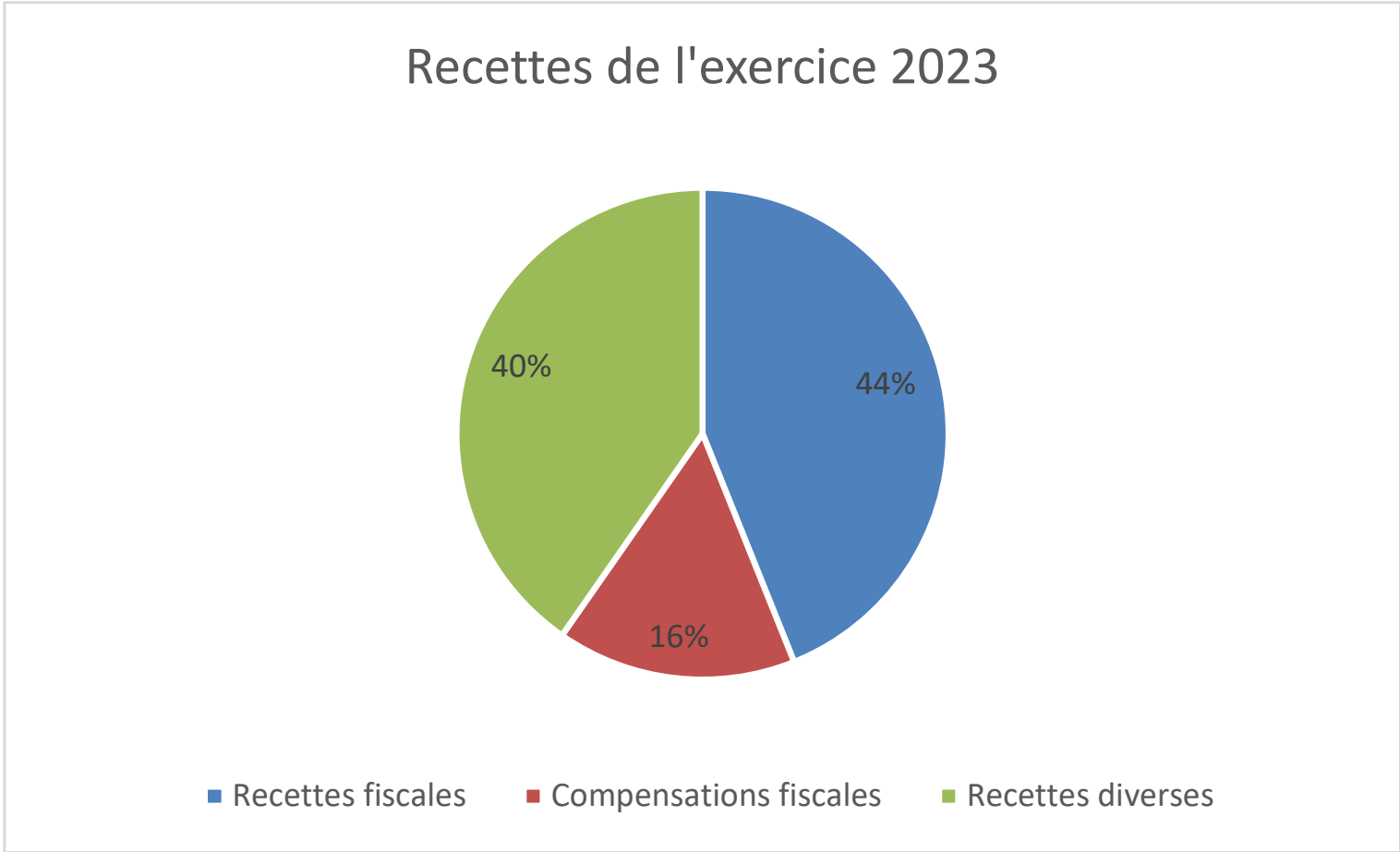
REVERSEMENT AUX COMMUNES

En 2023, la Communauté de Communes a reversé **7 903 372 ,77€** aux communes **sous forme d'attributions de compensation.**



QUELQUES CHIFFRES CLÉS : BUDGETS TOUS CONFONDUS

STOCK DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	11 678 327,43 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE <i>Indicateur de gestion qui mesure la capacité de la Communauté de Communes à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées</i>	3 013 234,19 €
CAPACITÉ DYNAMIQUE DE DÉSENNDETTEMENT <i>EN nombre d'année Exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la Communauté de Communes rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible</i>	2,55



02.MOYENS

AFFAIRES JURIDIQUES

VEILLE ET INFORMATION JURIDIQUE - **Poursuite de la veille juridique** interne avec 13 newsletters juridiques en 2023.

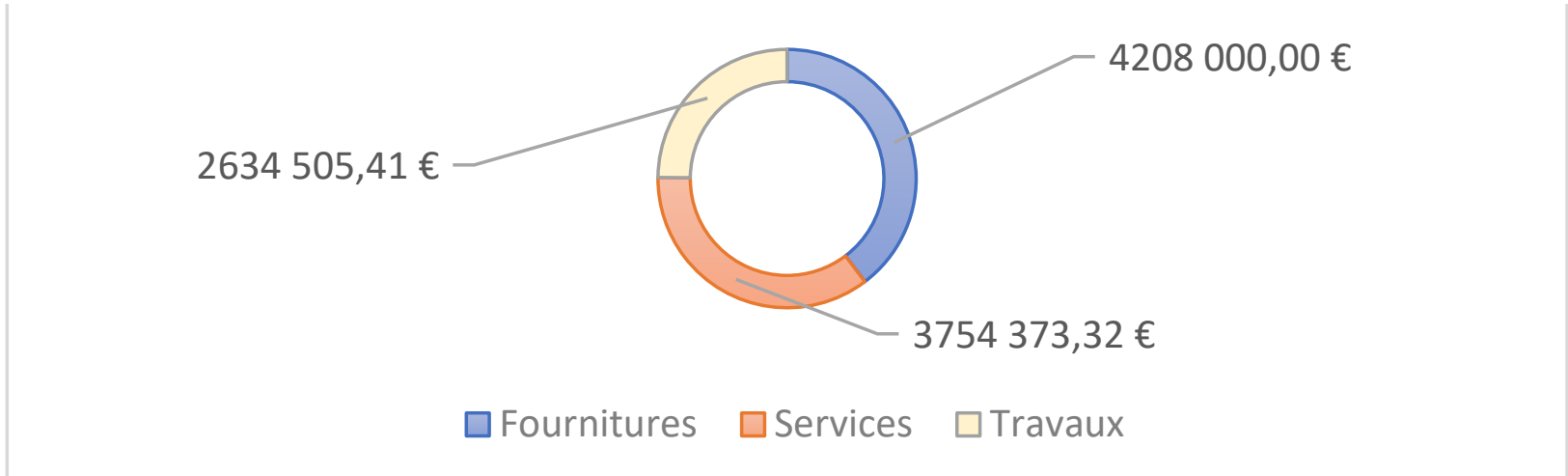
CONTENTIEUX - **Poursuite du suivi des contentieux de 2022.**

ASSURANCES - **8 sinistres déclarés** (pour 5 en 2022) dont 4 dommages aux biens, 2 flottes automobiles et 2 protections juridiques.

ÉLECTIONS PARTIELLES INTÉGRALES en Novembre 2023 : Élections conduisant au renouvellement de la moitié des sièges du Conseil Communautaire.

COMMANDE PUBLIQUE

RÉPARTITION DU BUDGET DES MARCHÉS PUBLICS



56 marchés publics et accords-cadres conclus représentant un budget de 10 596 878,73 € HT, répartis comme suit :

	Nombre de marchés publics et accords-cadres conclus	Montant € HT*
Travaux	8	2 634 505,41 € HT
Fournitures	9	4 208 000,00 € HT
Services	39	3 754 373,32 € HT

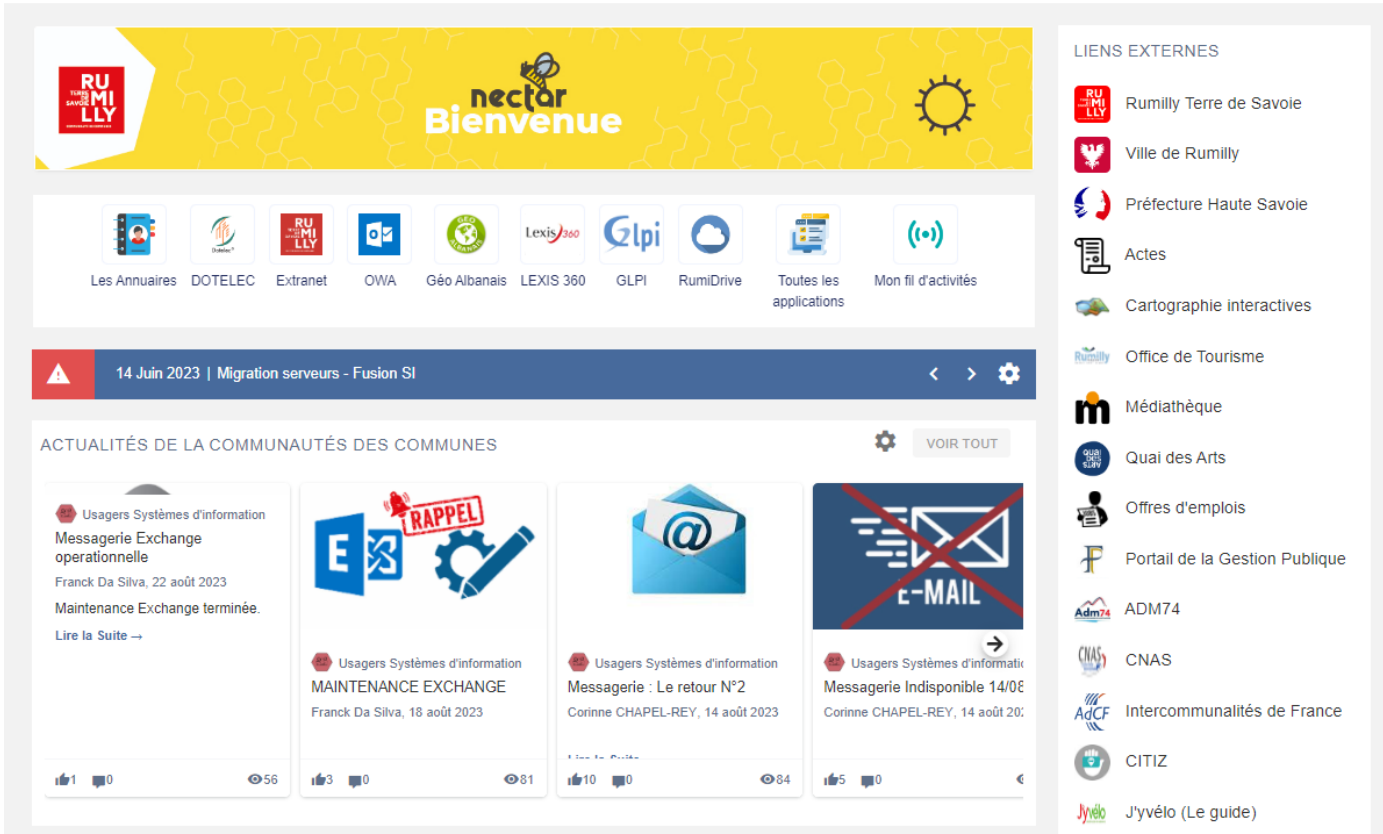
- **34 consultations** lancées (32 en 2022)
- **2 groupements de commandes** (travaux eau potable et assainissement collectif)
- **2 Commissions d’Appel d’Offres (CAO) / 17 Commissions Achat Public (CAP)**
- **1 Commission de délégation de service public (CDSP)**

FAITS MARQUANTS

- Poursuite de la diffusion de la culture commande publique au sein de la collectivité grâce au guide interne des marchés publics.
- Poursuite de l’insertion à minima d’un critère environnemental pour le jugement des offres dans l’ensemble des procédures de marché public.
- Passation d’un accord-cadre pluriannuel de maîtrise d’œuvre pour les travaux de renforcement, de renouvellement et d’extension des réseaux d’eau potable et d’assainissement.
- Passation d’un marché de maîtrise d’œuvre relatif aux études et à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées et Valorisation Énergétique de Rumilly Terre de Savoie, y compris les infrastructures associées de transfert d’effluents.
- Lancement d’un marché public global de performance pour la conception, la construction, l’exploitation et la maintenance d’un centre aquatique intercommunal à Rumilly.

02.MOYENS

COMMUNICATION



- Travail conjoint avec la ville de Rumilly pour la création d'un **espace collaboratif digital de travail**. Cet outil remplace le portail interne des agents et apporte des outils supplémentaires pour la gestion de projet. En outre, il fournit un espace documentaire pour les agents et les élus.



SITE INTERNE www.rumilly-terredesavoie.fr

- Traitement de l'information et éditorialisation au quotidien.
- **Refonte en cours (agence Stratis). Mise en ligne fin 2024.**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Septembre 2023



HORS SÉRIE N°5 ET N°6

- Avril / Septembre 2023
- 14 500 exemplaires



LA REVUE N°7 et N°8

- Juillet / Décembre 2023
- 14 500 exemplaires



FACEBOOK

- **Cible : 25-50 ans. Familles** Information Communauté de Communes et relais partenaire
- 1 155 abonnés
- Provenance : 40,1% Rumilly
- 942 mentions "j'aime"
- Thématiques des publications les plus performantes : jour férié /collecte modifiée ; transports scolaires : rentrée ; distribution de composteurs



LINKEDIN

- **Cible : professionnels et partenaires économiques** Offres d'emplois, développement économique, sécheresse et préservation de la ressource en eau...
- 909 abonnés

03.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (**SCoT**) DU BASSIN ANNÉCIEN.
- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (**PLUi-H**).
- RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (**RLPI**).

03. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H)



Motifs de la révision générale :

- Une évolution marquée des dynamiques **depuis février 2020** : accélération de la construction et de la pression sur les ressources
- Un **nouveau contexte législatif** à intégrer (ZAN notamment)
- Une **nouvelle démarche à l'échelle du SCoT** du bassin annecien
- La volonté d'ajouter un **plan de mobilité**

COPIL de lancement 4 juillet 2023 :

- **COPIL 19/09/2023** : premiers échanges sur les pré-positionnements politiques
- **COPIL 24/11/2023** : présentation des outils de maîtrise foncière mobilisables

Ateliers communaux « foncier » entre le 23/10 et le 07/11 Construction du diagnostic territorial : volet mobilité, habitat, état initial de l'environnement, mise à jour de la consommation foncière...

ARTICULATION DES RÉVISIONS SCOT/PLUI-HM



5 août 2022 : intégration de la Communauté de communes dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annecien.

Le SCoT, en cours de révision, définit les prescriptions et recommandations à prendre en compte dans les documents

d'urbanisme de rang inférieur, et **la révision générale de notre PLUi-HM** doit donc être pensée en compatibilité avec ce dernier. Le service urbanisme assure donc **un suivi des travaux du SCoT** et prend soin d'articuler la démarche en cohérence avec les objectifs et ambitions de notre territoire.

INVENTAIRE ZAE

Conformément à la loi « Climat et Résilience », la Communauté de Communes a prescrit la réalisation de son inventaire des zones d'activités économiques par délibération le 26/09/2022. **L'inventaire a été réalisé par le service Développement économique de la Communauté du communes Rumilly Terre de Savoie** et finalisé en septembre 2023, il comprend les éléments suivants :

- L'état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, dont la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire
- L'identification des occupants de la zone
- Le taux de vacance de la ZAE

RECENSEMENT DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Afin de disposer de données locales fiables sur la consommation foncière du territoire ces dernières années ainsi que la production de logements et d'équipements, un **recensement de l'ensemble des permis de construire accordés** de 2020 à 2023 a été réalisé. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un travail préparatoire pour la **révision du PLUi-H** de la Communauté de Communes et l'intégration du principe de « zéro artificialisation nette », et a permis de chiffrer et cartographier la consommation de foncier, tant en densification qu'en extension.

03. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H)

La **modification n°2 du PLUi-H**, engagée par délibération du **6 juillet 2023**, est en cours d'élaboration, **sa date d'approbation prévisionnelle est fixée pour Septembre 2024**.

Cette 2e procédure poursuit l'adaptation du **règlement écrit et graphique du PLUI-H** à l'évolution de la situation démographique, économique et environnementale actuelle du territoire, notamment par les modifications de zonage, l'ajustement de certaines orientations d'aménagement et programmation (OAP), et la mise à jour des emplacements réservés.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

La **Communauté de Communes a prescrit**, par délibération du 26 septembre 2022, **l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI)** sur son territoire.

Lancée en mai 2023, la phase « Diagnostic » a été **validée en octobre 2023**, la phase « Orientations et choix de zonage » est en cours de déroulement

Le RLPI sera approuvé à la fin du 1er semestre 2025, et annexé ensuite au PLUI-HM en cours de révision.

FONDS DE SOUTIEN AUX ÉTUDES URBAINES EN LIEN AVEC LE PLUI-H

Afin de favoriser la réalisation d'études urbaines en lien avec les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi-H, la Communauté de Communes a **mis en place un fonds de soutien à la réalisation des études urbaines par délibération du 15 février 2021** (délibération n°2021_DEL_011).

Dans le cadre de l'étude portant sur la mise en œuvre de l'Orientation d'aménagement et de programmation « Chef-Lieu » inscrite au PLUi-H, la commune de Marigny-Saint-Marcel a effectué au titre de ce fonds une demande d'aide fin 2023.



CONSTRUIRE EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT & LES HABITANTS

DÉCLINAISON D'UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT DANS UN
PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS (POA) :

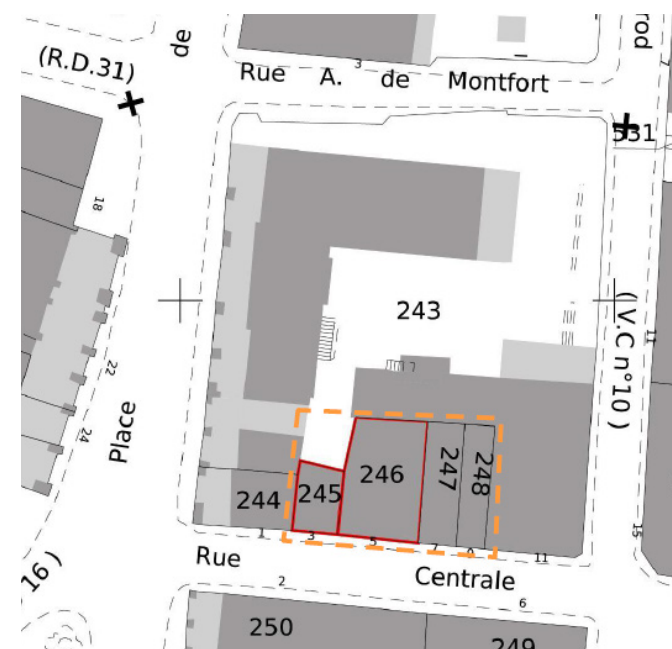
- DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE : SOUTIEN À LA PRODUCTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PARC SOCIAL DU TERRITOIRE, LOCATIF ET EN ACCESSION
- **RÉHABILITATION DU PARC PRIVÉ : OPAH-RU** DU CŒUR DE VILLE DE RUMILLY
- AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT : **SERVICE HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

04.HABITAT & TERRITOIRE



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) CŒUR DE VILLE DE RUMILLY

- **Un avenant consacré au volet « Copropriétés »** est venu enrichir en 2023 la convention OPAH-RU **signée le 23 novembre 2021** : expertise et accompagnement à la gestion de la copropriété, **aides à la rénovation** des parties communes dégradées et à l'amélioration de la performance énergétique. **19 projets en cours.**
- **Dispositif de lutte contre l'habitat indigne** étendu en janvier 2023 à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. **Participation des élus référents aux cellules de veille trimestrielles** : formation aux procédures de suivi des situations, mise en œuvre d'actions coercitives. 31 signalements.
- **Renouvellement urbain**, étude îlot rue Centrale Présentation en avril du diagnostic réalisé par Urbanis : validation de la poursuite de l'étude en vue d'une acquisition foncière totale.
Objectif 2024 : validation d'une stratégie d'intervention avant le lancement de l'étude de calibrage.



HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Haute-Savoie
Rénovation
Énergétique

- La Communauté de communes poursuit sa contribution à l'animation du service Haute-Savoie rénovation énergétique (HSRE) porté par le Département (financement Région / dispositif des certificats d'économie d'énergie), guichet local du service national France Rénov'. 381 demandes de conseils en 2023.

JOURNÉES DE L'HABITAT, VILLAGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ANIMATIONS DANS LES COMMUNES...

- Actions de sensibilisation à la sobriété énergétique animées par les services et les conseillers de l'Asder.

HABITAT PUBLIC

1584
log. sociaux

623
demandeurs

120
attributions

5.08
tension de la
demande

- Parc social : dans un contexte global de crise du logement et d'une dynamique de production en baisse, la Communauté de communes poursuit son soutien à la production du logement social (axe 1 du Programme d'orientations et d'actions).
- Accompagnement des communes dans leurs projets innovants type BRS (bail réel solidaire).
- Mise en œuvre d'un dispositif de cotation de la demande (obligation de la loi Elan) et participation aux groupes de travail de l'État dans le cadre du passage à la gestion en flux du parc social.
- Préparation avec les partenaires du logement de l'installation de la Conférence intercommunale du logement – CIL : définir la politique intercommunale d'attribution du logement social, développer la mixité sociale, favoriser la coopération entre les acteurs concernés, améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.



05.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONDUITE SUR **3 SECTEURS DE PROJET** À VOCATION ARTISANALE
- **POURSUITE DU TRAVAIL** ENGAGÉ SUR L'OPTIMISATION FONCIÈRE EN ZAE
- **ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ** SUR UN PROJET DE REQUALIFICATION D'UN ANCIEN SITE INDUSTRIEL
- **INVENTAIRE DES ZAE**
- **POURSUITE DES PARTENARIATS**

05.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

LA MISE EN PLACE DES BAUX À CONSTRUCTION POUR LA COMMERCIALISATION DES TERRAINS DANS LES ZAE

- **Le bail à construction** est un contrat de location de longue durée par lequel l'entreprise (le preneur) s'engage à construire un bâtiment dont l'usage est identifié, et à la conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.
- **Le preneur est propriétaire du bâtiment pendant toute la durée du bail** (il peut hypothéquer, louer, ou vendre son bâtiment). Il en supporte aussi les charges. À la fin du bail, le bâtiment revient au bailleur, le propriétaire du terrain, généralement sans indemnité.
- **Modalités de commercialisation** retenues à partir du 1^{er} janvier 2023 :
Durée du bail : à définir entre 30 à 50 ans
Versement du loyer : loyer à échéance unique ou versement d'un loyer périodique* sur tout ou partie de la durée du bail.
Possibilité de renégocier un bail après échéance.

*Sous conditions

TERRITOIRES D'INDUSTRIE RUMILLY - USSES & RHÔNE



- Le dispositif Territoires d'Industrie Rumilly Usse et Rhône est déployé localement en partenariat avec BPI France, le Comité d'Action Économique "Rumilly-Alby développement" (CAE), TEFAL, Ferropem, La Région Auvergne Rhône-Alpes, La Banque des Territoires, France Travail.

Le dispositif vise à **soutenir l'industrie locale** via des projets initiés conjointement par les partenaires publics et les pilotes industriels du territoire. 14 fiches action ont été définies dans ce cadre.

■ Les faits marquants en 2023 :

- **Nouvelle labélisation Territoires d'Industrie** pour la 2ème phase du programme : Les partenaires se sont engagés pour la poursuite du dispositif sur la période 2023-2027.
- **Une nouvelle feuille de route** composée de 11 fiches actions, articulées autour de 4 axes :
 - Accélérer la transition écologique et énergétique,
 - Développer les écosystèmes d'innovation,
 - Lever les freins au recrutement et au développement des compétences,
 - Mobiliser le foncier industriel.



SOUTENIR LE TOURISME ET LA PRATIQUE SPORTIVE

- **POLITIQUE TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE.**
- SOUTIEN À LA **PRATIQUE SPORTIVE.**
- **OFFICE DE TOURISME RUMILLY-ALBANAIS.**
- CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES **SENTIERS DE RANDONNÉES.**
- **HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.**

06.TOURISME

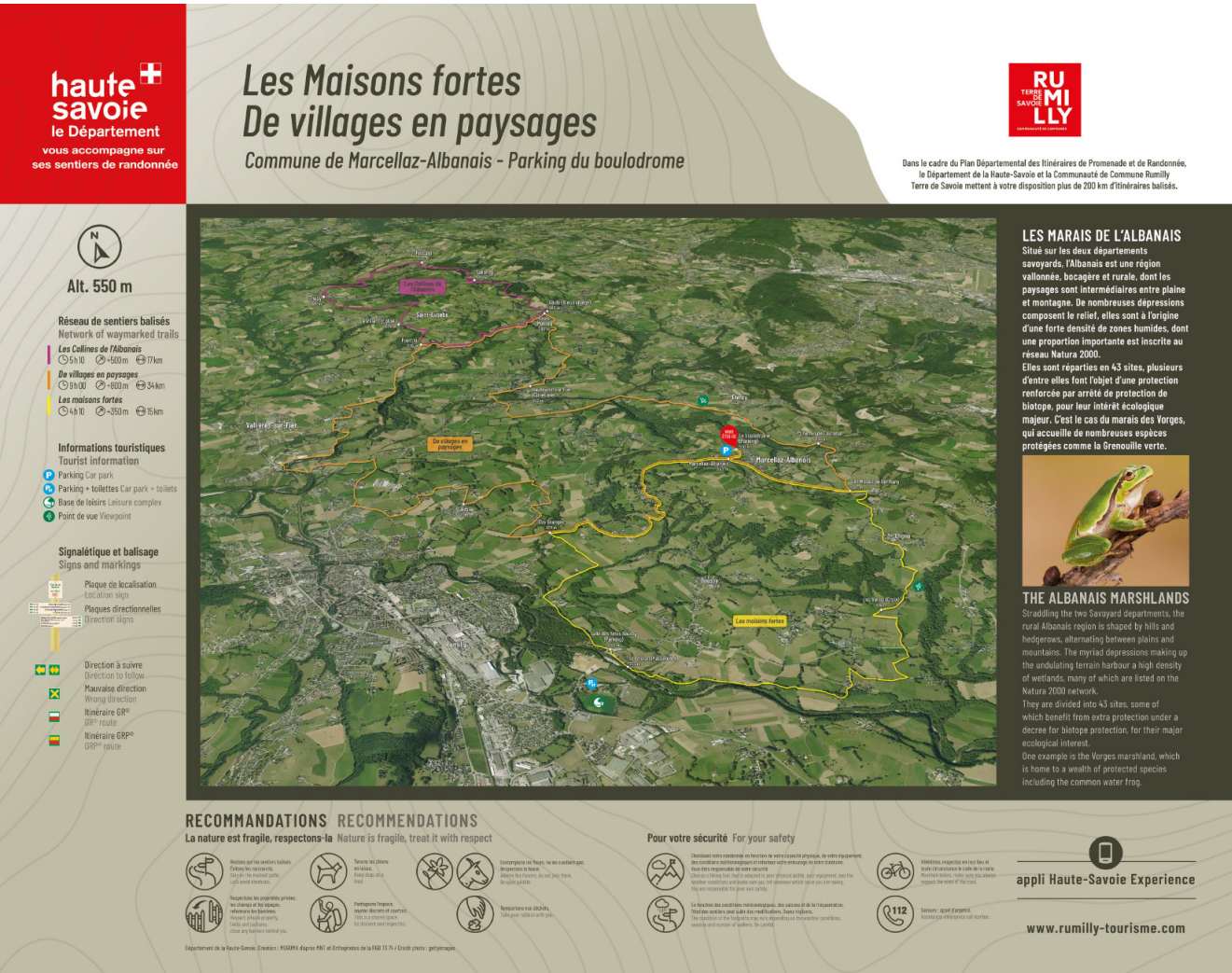
SENTIERS DE RANDONNÉE

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE

La Communauté de Communes a finalisé les dernières actions de son 1er schéma directeur de la randonnée:

La conception des derniers panneaux d’accueil en lien avec le conseil départemental; la pose aura lieu en 2024.

La reprise du balisage sur une partie du sentier VTT du Clergeon



La Communauté de Communes travaille actuellement en collaboration avec l’ Office de Tourisme, les communes et les associations du territoire à la révision du schéma directeur ; il comprendra notamment l’uniformisation du balisage, la création de nouveaux itinéraires pédestres et VTT, la valorisation des sentiers existants et la connexion de ces derniers entre eux et avec les territoires voisins.

MISE EN TOURISME

Partenariat dans le cadre d'une convention objectifs avec l'Office de tourisme de Rumilly-Albanais: **Subvention annuelle de 180 000€ en 2023**

TOPO-FICHES et SITE WEB DÉDIÉ

En lien avec l’office de tourisme, la refonte des topo-fiches en vente à l’office de tourisme a été entamée. Elles seront disponibles pour la saison estivale de 2024.

En complément, une réflexion plus globale est envisagée pour mieux valoriser nos sentiers de randonnées et les activités de nature en général avec l’application libre de droit « Geotrek ».

BASE BALISAGE – Système d'information géographique

En lien avec le service SIG la base de données pédestre a été entièrement revue et fusionnée avec la base de données VTT, afin de constituer un seul et unique référentiel. La base de données du balisage a été également revue et permet désormais de créer, éditer et générer facilement des fiches de balisage directement sur le terrain.



07.SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE - SIG

CERTIFICAT D'APTITUDE THÉORIQUE TÉLÉPILOTE POUR 3 AGENTS

Acquisition par le pôle Aménagement du territoire d'un drone léger

- prises de vue autour de la thématique de la randonnée
- opérations ponctuelles de communication, constitution de portraits communaux
- inspection des ouvrages d'eau et d'assainissement

INVENTAIRE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ZAE

À la demande de l'État, création d'une base de données des Zones d'activités économiques. Exhaustive, elle liste l'ensemble des entreprises, des parcelles et des lots les constituant. Nos services disposent dorénavant d'un référentiel précis pour améliorer la connaissance et le suivi de nos zones d'activités.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - ZAER

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) réaffirme le rôle des collectivités locales en donnant aux maires la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Le service SIG a été sollicité :

- en tant qu'outil d'aide à la décision afin d'aider les communes à définir des zones d'accélération
- pour effectuer un travail de centralisation et de mise en forme afin de restituer ces données dans le format demandé par l'État.

BASE DÉCHETS

Une base de données pour la gestion des points d'apport volontaires a été créée pour répondre aux besoins du service déchets. Accessible au bureau comme sur le terrain, elle permet au service d'assurer le suivi des points d'apports et la maintenance des conteneurs associés, directement depuis le SIG.



08.TRANSPORTS ET MOBILITÉS



FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE

- MISE EN ŒUVRE DU **SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES** ET PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU **VOLET MOBILITÉ DU PLUi-HM**.
- ORGANISATION DU **RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF J'YBUS**.
- POLITIQUE CYCLABLE : **J'YVÉLO ET VÉLOROUTE DE L'ALBANAIS**.
- DÉVELOPPEMENT DES **MOBILITÉS ALTERNATIVES : AUTOPARTAGE, COVOITURAGE...**
- COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE MOBILITÉS : **INTERMODALITÉ, CONNEXION DES SERVICES, PLANIFICATION DES MOBILITÉS...**

08.TRANSPORTS ET MOBILITÉS

TRANSPORTS COLLECTIFS

L'année 2023 marque **l'extension du réseau J'ybus** vers les bourgs et certaines communes périphériques du territoire, avec l'ouverture des lignes J4 et J5.

FRÉQUENTATION

Les résultats (en moyenne)

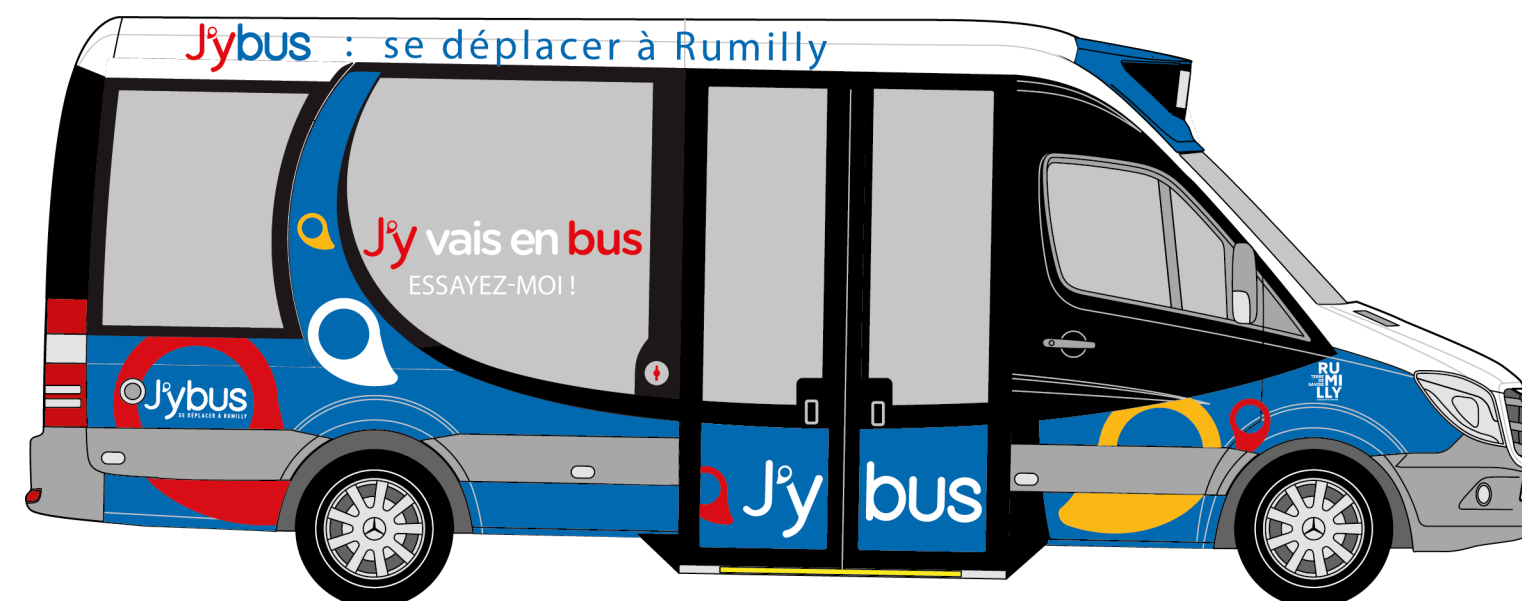
995 montées quotidiennes sur le réseau J'ybus dont :

- **685** montées par jour sur la **ligne 1** (+5%) ;
- **102** montées par jour sur la **ligne 2** (+2%) ;
- **8** voyages par jour sur la **ligne 3** à la demande ;
- **80** montées par jour sur la **ligne J4** ;
- **120** montées par jour sur la **ligne J5**.

Des clients toujours plus fidèles

2 614 abonnements mensuels ont été vendus en 2023 dont :

- **1 600** mensuels (-9.5%) ;
- **315** annuels et combinés annuels J'ybus + Sibra (+23%);
- **699** scolaires (+238%).



J'YBUS GRANDIT : NOUVELLES LIGNES J4 et J5

■ 2 janvier 2023 : **début de l'exploitation des lignes J4 et J5**, issues de la restructuration des anciennes lignes LIHSA 32 et 33.

■ Avec **7 à 9 allées-retours quotidiens entre Rumilly et Poisy / Chavanod** ces lignes desservent **5 communes périphériques du territoire**.

■ Avec une **fréquentation en croissance régulière** mois après mois et l'arrivée d'une nouvelle clientèle (actifs, loisirs, achats, tourisme...), la **1^{ère} année d'exploitation est encourageante**.



LE PARTENARIAT ENTRE AUTORITÉS ORGANISATRICES

■ **Collaboration directe avec le Grand Annecy** pour assurer la connexion des réseaux J'ybus et Sibra.

■ **Création d'une offre d'abonnements annuels combinés** par les deux autorités organisatrices afin d'inciter à l'utilisation des transports en commun.

■ La Communauté de Communes Fier et Usse est également partenaire de la nouvelle ligne J5 qui traverse et dessert son territoire.

08.TRANSPORTS ET MOBILITÉS

MODES ACTIFS ET ALTERNATIFS

La Communauté de Communes poursuit ses engagements en faveur du vélo et étudie le développement de services adaptés aux zones peu denses.

J'YVÉLO, UN AN QU'ON ROULE ENSEMBLE

Au cours de l'année 2023, le service J'yvélo a rencontré son public avec **383 actes de locations dont :**

- **353** locations de **vélo à assistance électrique (VAE)**;
- **30** locations de **vélo classique**.

Pour un total de **11 761 journées de location**.

- **Saison haute** (avril-octobre)- **taux d'occupation du parc de VAE 67 %** (avec des pics à 90%) ■ **Saison basse** (novembre-mars)- **taux d'occupation du parc de VAE 28 %**.

- **174 vélos de particuliers réparés** en atelier.

- **30 animations** délocalisées dans les communes ■ **33 marquages bicycode**
- **13 locations de consigne**.

- Une clientèle provenant de **16 communes du territoire**.

- Chiffre d'affaire : **28 000 €** dont **18 000 € locations** + **10 000 € atelier**.

VÉLOROUTE DE L'ALBANAIS

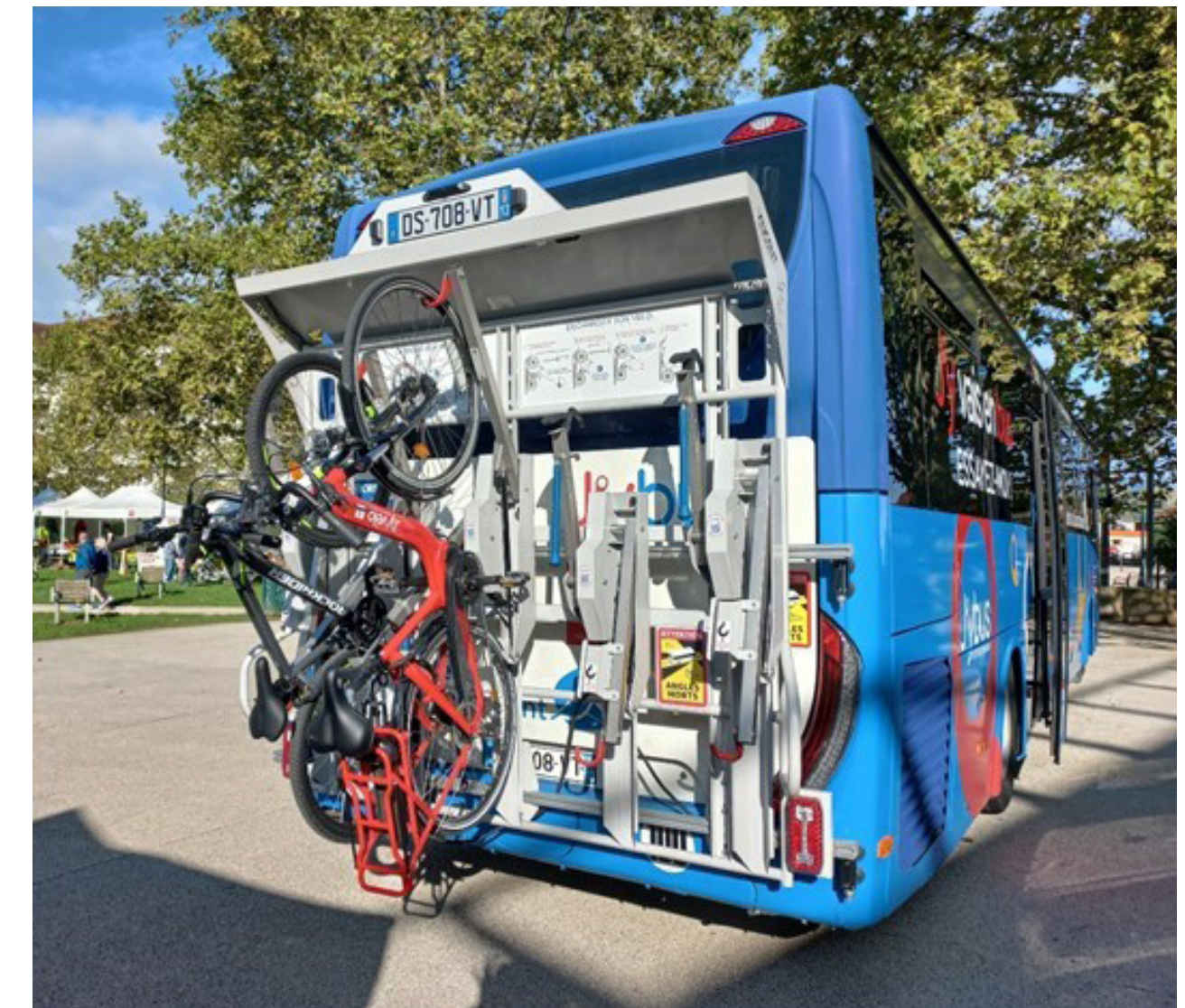
Suite à la **réalisation de l'étude de définition et d'aménagement d'une véloroute de l'Albanais**, en 2022 la Communauté de Communes a délibéré en faveur du **transfert de la maîtrise d'ouvrage de ce projet** majeur à la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, au titre du projet de Véloroute des 5 lacs.

Les études d'avant-projet et la réalisation des sections de l'Albanais seront désormais portées par la Région.

VÉLO + BUS

La Communauté de Communes joue la carte de **l'intermodalité avec l'installation de rack à vélos à l'arrière des véhicules affectés sur les lignes J'ybus J4 et J5**.

Faciles à utiliser grâce à leur assistance hydraulique, ils permettent aux usagers J'ybus de transporter gratuitement leur vélo ou VAE.



08.TRANSPORTS ET MOBILITÉS

TRANSPORTS SCOLAIRES

UN SERVICE QUOTIDIEN DE PROXIMITÉ

La Communauté de Communes organise le **transport scolaire quotidien de 1 800 élèves**, de la maternelle à la terminale.

CHIFFRES CLÉS

- **6 sociétés de transport** de voyageurs ;
 - **38 circuits "aller-retour" quotidiens** ;
 - **10 navettes quotidiennes entre les parkings de rabattement et les établissements scolaires** (Démotz de la Salle, Collège du Chéran, Lycée Porte des Alpes) ;
 - **50 contrôles** réalisés par un mandataire et les agents du service.
-
- **Coût de fonctionnement des circuits : 1 960 000 € TTC en 2023**



UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

En 2023, la Communauté de Communes a **mis en place une tarification solidaire**, plus équitable car privilégiant une **tarification « sociale » liée aux revenus du foyer**, plutôt qu'une tarification « familiale » liée au nombre d'enfant par foyer.

La participation des familles à travers cette tarification **ne représente toutefois qu'environ 10% du coût réel d'exploitation des transports scolaires.**





ÊTRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

- POLITIQUE SOCIALE COMMUNAUTAIRE - **PROJET DE CRÉATION CIAS.**
- **RELAIS PETITE ENFANCE.**
- MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE : **ANIMATIONS SENIORS ET PORTAGE DE REPAS À DOMICILE.**

09.DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PETITE ENFANCE

QUELQUES CHIFFRES

184 assistantes maternelles"(AM)" dont 29 en cessation d'activité

Capacité d'accueil **544 places**

NOS ACTIVITÉS

Le pôle social a organisé plusieurs événements tout **au long de l'année 2023.**

- **Ateliers jeux libres** à Vallières : 71
- **Séances bols tibétains** : 9
- **Séance de motricité** à Rumilly : 30
- **Spectacles** : 2
- **Réunions à thème** : 2
- **Séances lecture** : 11
- **Rencontre** crèches familiales : 7

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- **3 séances** d'1h30 Sous la Conduite d'un psychologue (Denise DULLIAND).

RANDO-POUSSETTE : 3

- Première **rando-poussette** proposée par le Relais au plan d'eau de Rumilly.

ATELIER PARENTS/ENFANTS : 28

Nouveau format : séances désormais possibles pendant les vacances scolaires à la demande des familles.



PROJETS 2024

Un espace SNOEZELEN, un lieu équilibré entre stimulation et relaxation. C'est un endroit de découvertes sensorielles (ouïe, toucher, vue...)

Objectif 2024 : proposer un espace complémentaire avec ce qui peut être proposé au domicile des AM. En effet, le matériel nécessaire a un certain coût et demande d'avoir une pièce adaptée.

BUDGET

Soutien de la CAF à hauteur de 1.7 Etp via la subvention PS-CEJ et la PS-RAM et Bonus " territoire Ctg" ainsi que la PS-Rpe.



GÉRONTOLOGIE
SERVICE PORTAGE REPAS

- Un service qui est impacté par des tensions au niveau des appels d’offres pour le recrutement d’un prestataire de la restauration collective.
- Malgré l'augmentation des coûts de production et de fabrication des repas liée au contexte inflationniste et suite au changement de prestataire en 2023, dénommé SHCB, la Communauté de Communes n’a pas répercuté sur la tarification des bénéficiaires de hausse du prix unitaire de facturation.
- Arrivée d’une nouvelle directrice au Pôle social début 2024.

Portage des repas à domicile:

- 39431 plateaux-repas
- 168 bénéficiaires
- 151 repas par jour en moyenne
- 1 menu par jour
- 3 régimes alimentaires
- 5 agents de livraison
- 4 livraisons /jour :
 - 2 tournées à Rumilly, . 2 “tournées de campagne”
- 5 tranches tarifaires allant de 6.23 € à 10.08 € par repas.
- 5 agents de portage de repas

LES TARIFS RESTENT INCHANGÉS

Tarif 1 Quotient familial 0 à 580	Tarif 2 Quotient familial 581 à 1 010	Tarif 2 Quotient familial 581 à 1 010	Tarif 4 Quotient familial 1 501 à 2 000	Tarif 5 Quotient familial et accompagnants + 2 000
6.23 €	7.24 €	8.57 €	9.40 €	10.08 €



AIDES PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Subvention Serenity.DOM : 80 000 €

Le département de Haute-Savoie octroie chaque année une subvention au pôle social de la Communauté de Communes pour mener à bien les actions seniors. **Pour l’année 2023 le montant s’élève à 12 412 €.**

- **Découverte du yoga sur chaise** animée par S. JACQUET * 12 séances * 240 participants
- **Ateliers du numérique** animés par Emeric LAROCHE * 5 ateliers * 17 participants
- **Ateliers directives anticipées** animés par l’association JALMALV * 2 dates * 40 participants
- **Café débat santé et sexualité** animé par la troupe « les bien lunés » * 2 dates * 25 participants
- **Comédie musicale** « Mourir d’aimer, les amants maudits de mai 68 » de la Compagnie « A cœur ouvert » *1 date * 249 participants
- **Théâtre** « Tant qu’il y aura des brebis » de la Compagnie « La dernière baleine » * 1 date * 193 participants
- **Ateliers culinaires de Philomène** * 5 ateliers * 25 participants
- **Arnaques et fraudes à internet + Préparer un changement de lieu de vie** animés par Sérénimouve * 2 dates * 27 participants
- **Semaine bleue intercommunale** animée par la troupe ThéArtandCo et Mme Dulliand, psychothérapeute * Théâtre Forum sur la nutrition chez les seniors * 1 date * 45 participants
- **Cohabitation intergénérationnelle** animée par l’Espace de vie Sociale « Le Croisollet », *1 date * 20 participants
- **Journal le « LE P’TIT BARJAQUEUR »** *2 parutions *1600 exemplaires distribués

PLUSIEURS TEMPS FORTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Prévenir et sensibiliser** sur des sujets concernant les seniors,
- **Échanger et partager** lors de moments conviviaux,
- **Créer et entretenir** des liens intergénérationnels avec les familles du territoire.

09.DÉVELOPPEMENT SOCIAL

INSERTION PAR L'EMPLOI

LE CHANTIER LOCAL D'INSERTION

- Subvention exceptionnelle au **Chantier Local d'Insertion** (CLI) : 15 624 €. Le montant de la subvention est fluctuant d'une année sur l'autre, il est désormais calculé au prorata de l'activité du CLI et du reste à charge des dépenses liées à son activité.
Deux comités de suivi annuel prévus dans le cadre de la convention.

LE PROJET DE CRÉATION D'UN CIAS

Ce projet est un **outil de construction et de mise en oeuvre** d'une politique sociale territoriale. **Pour l'année 2023**, nous avons recruté un cabinet d'études pour assistance à la maîtrise d'ouvrage du transfert des compétences d'action sociale et la mise en place d'un CIAS.

2 comités techniques et **3 comités de pilotages** ont été réalisés dans ce cadre.

ÉQUIPE DU POLE SOCIAL INTERCOMMUNAL



10.ENVIRONNEMENT



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

■ PETIT CYCLE DE L'EAU

- ASSURER L'ACCÈS DES USAGERS À DES **SERVICES ESSENTIELS**.
- **PRÉSERVER** LA RESSOURCE EN EAU.
- **PRÉLEVER, TRAITER** L'EAU BRUTE, ET **DISTRIBUER** L'EAU POTABLE.
- AGIR POUR LA **SOBRIÉTÉ** DES CONSOMMATIONS.
- **ASSAINIR LES EAUX USÉES** (ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF).
- **TRANSFORMER LES EAUX USÉES** EN NOUVELLES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET AGRICOLES.

■ GRAND CYCLE DE L'EAU

- **GESTION** DES MILIEUX AQUATIQUES ET **PRÉVENTION DES INONDATIONS**.

■ DÉCHETS : PRÉVENIR ET VALORISER

- **PRÉVENIR ET SENSIBILISER** POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE.
- **GÉRER LA DÉCHÈTERIE** INTERCOMMUNALE.
- **COLLECTER ET TRAITER** LES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS.

■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- **ACTIONS** DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE
- **ÉLABORER** ET METTRE EN OEUVRE UN **PLAN CLIMAT** AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
- **COORDONNER LA PLANIFICATION** ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

10.ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

CHIFFRES CLÉS



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- **L'eau potable et l'assainissement** relèvent d'une compétence intercommunale depuis 2011. Aujourd'hui, la mission principale du service consiste à la distribuer en continu aux 16 437 abonnés , assainir les eaux usées dans une logique de préservation des ressources et de l'environnement. Au côté de l'organisation des services au quotidien, la communauté de communes poursuit des travaux de planification stratégique : schéma directeur d'alimentation en eau potable, études sur les ressources en eau, partenariats avec les EPCI voisins, études dans le cadre du Plan territorial de gestion de la ressource en eau.
- **2023 a été marqué par la définition d'une nouvelle trajectoire tarifaire** pour répondre aux besoins d'investissements ambitieux : travaux sur les réseaux, travaux sur les stations d'eaux usées et les ouvrages de traitement d'eau potable.
- **Une continuité de service assurée** : la mise en route opérationnelle d'une solution de traitement pour les captages de Madrid, concernés par une pollution PFAS détectée en 2022.
- **Des études pour mieux comprendre la pollution PFAS.**
- **Un service de relation aux usagers qui se développe pour plus de service aux abonnés** : mensualisation, agence en ligne.
- **La gestion d'un patrimoine technique important.**
- **Fournir en permanence aux usagers une eau potable**, disponible en permanence et à la bonne pression, les collectivités exploitent des installations plus ou moins complexes qui assurent des fonctions bien précises.

10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

- **Développer des projets pour mieux protéger l'environnement et la ressource en eau**, en encadrant les rejets d'effluents non domestiques, réduisant les rejets d'eaux usées au milieu naturel, investissant pour des ouvrages de traitement des eaux usées structurants : nouvelle station de traitement des eaux usées intercommunale de Rumilly
- **Intégrer une vocation énergétique dans les projets**, notamment de station de traitement des eaux usées, dotées d'un potentiel de récupération d'énergie et de matières premières.

LE SERVICE RELATIONS USAGERS

- **Le service relation usagers est chargé** de l'accueil, du renseignement des usagers concernant les conditions d'accès l'eau potable, à l'assainissement ainsi que l'accompagnement de ces derniers dans leurs démarches (contrat, modalités de paiement, contrôle des installations ...)
- **La mobilité des abonnés sur le territoire** reste un phénomène observé, avec un impact sur le nombre de souscription, mutation ou résiliation de contrats.
- **Durant toute l'année**, le déploiement de la mensualisation a permis à **8% des abonnés** de bénéficier de ce service.
Les équipes continuent de communiquer **afin de promouvoir les nouveaux outils développés au service des abonnés. Ainsi, 4% des abonnés** ont souscrit à l'agence en ligne.
- **Les objectifs pour 2024** s'articulent autour de la consolidation du processus de relève de compteurs, l'extension de l'agence en ligne et la poursuite du développement de la mensualisation .

10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2023

ÉTUDES

- **TERRITOIRE:** Poursuite du schéma directeur d'eau potable
- **Boussy :** Dévoiement d'un réseau d'eau potable vers Nanche
- **Moye :** Étude suite validation du scénario de raccordement de l'assainissement à Rumilly
- **Etercy :** Étude d'agrandissement de la station d'épuration.
- **Vaulx :** Étude d'opportunité concernant la station d'épuration (étude comparée de différents scénarios relatifs aux modalités de rejet de la station).
- **Rumilly :**
 - Extension des réseaux d'eau potable et eaux usées les Berges
 - Renouvellement et extension du réseau d'eau potable RD 910
 - Étude et travaux de construction du traitement PFAS des captages de Madrid
 - Poursuite étude de construction de la station de traitement des eaux usées et de valorisation énergétique
- **Thusy :** Extension du réseau d'eaux usées avec création d'un refoulement et mise en place de compteur d'eau en limite de propriété La Combe
- **Hauteville-sur-Fier :**
 - Extension du réseau d'eaux usées Glandon,
 - Renouvellement réseau d'eau potable Le Vernay et les Onges

TRAVAUX

ÉTUDE ET CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT MOBILE À RUMILLY AU LIEU-DIT MADRID

En Octobre 2022, une pollution de la nappe de Madrid et de Broise situées sur Rumilly aux composés **per- et polyfluoroalkylés (PFAS)** est constatée. Une solution alternative grâce à une interconnexion existante depuis le Grand Annecy a permis de substituer ces volumes et garantir une continuité de l'alimentation en eau potable du territoire.

En une année, la collectivité a lancé les études, les travaux de réhabilitation des puits de forage et la construction d'une unité mobile de traitement sur la nappe de Madrid. La technologie retenue est le **traitement par filtration sur charbon actif**.

Cette installation **mise en service en décembre 2023**, permet de répondre aux objectifs de qualité .



10.ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

AVANCEMENT DU PROJET DE LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RUMILLY

Le **projet de construction** d'une nouvelle station inter-commune, **initié en 2022**, se poursuit :

- **Définition du programme** technique pour consultation d'un maitre d'oeuvre
- **Validation de l'engagement** du projet
- **Programmation de crédits**, vote du budget
- **Désignation d'une équipe** de maîtrise d'oeuvre pour l'ensemble du projet (juillet 2023)
- **Études lancées**: modélisation hydraulique, définition des charges de pollution futures et des niveaux de rejets attendus
- **Définition et validation** de la filière de traitement
- **Lancement des études** relatives aux dossiers réglementaires
- **Avant-projet et esquisses**



10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le **Service Public de l'Assainissement Non Collectif** (SPANC) accompagne les usagers en réalisant les **contrôles de conformité** des installations individuelles. Plusieurs types de contrôle sont réalisés: **périodiques** (toute installation doit être contrôlée à minima une fois tous les dix ans), **lors des ventes** (obligation d'avoir un contrôle de moins de 3 ans), dans le cadre de nouvelles **installations neuves ou réhabilitées**. Les **missions sont opérées par le service en régie directe avec l'accompagnement d'un prestataire**.

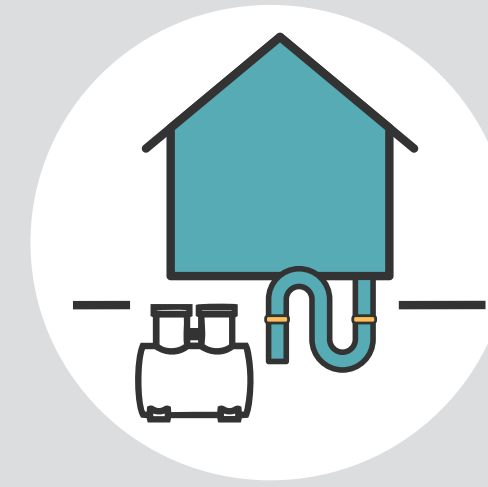
STRUCTURATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le **suivi des installations** d'assainissement non collectif répond à un véritable enjeu de **salubrité publique** et de **préservation de l'environnement**.

21 % des usagers du territoire sont concernés par l'assainissement non collectif sur le territoire (3 500 installations au total).

Au delà de ses missions de contrôle de conformité, le service vous conseille :

- **Lors de la conception** de votre projet neuf ou de réhabilitation afin de définir avec vous la filière adéquate par rapport aux enjeux de votre parcelle et qui répond à vos attentes
- **Lors du suivi** de la réalisation des travaux
- **Pour entretenir** votre installation et en améliorer le fonctionnement
- **Pour définir les travaux** à prévoir en cas de dysfonctionnement ou dans le cadre de remise aux normes suite à une pollution



Le **Service Public de l'Assainissement Collectif (SPANC)** est entièrement assuré par le **Service des Eaux de la Communauté de Communes**, en régie directe. Le service accompagne les usagers du territoire en apportant son expertise et en contrôlant la conformité et le bon fonctionnement des installations individuelles, en proposant par ailleurs un service d'entretien préventif des fosses.



10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

URBANISME

INSTRUIRE AU QUOTIDIEN DES DEMANDES D'URBANISMES

Le service des eaux est **consulté par les services instructeurs** et émet un avis sur tout projet impactant la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

- Il **vérifie le respect des règles** en vigueur et si le projet ne porte pas atteinte, de par sa nature et sa localisation, à l'environnement au sens large.
- Il donne à l'autorité administrative compétente, les **outils administratifs et législatifs nécessaires**, permettant de justifier les décisions rendues sur les demandes d'urbanisme.



Le Service des Eaux de la Communauté de Communes instruit les demandes d'urbanisme et produit des avis techniques liés aux demandes de raccordement.

PLAN STRATÉGIQUE EAU

L'année **2023** a été marquée par la **mise en oeuvre d'un Plan Stratégique d'urgence pour l'eau**. Dans un contexte de **pollution PFAS** et de **raréfaction de la ressource**, la communauté de communes a souhaité **temporiser sur la délivrance d'autorisations d'urbanismes**, sur les secteurs en tension pour l'eau potable et ce, **jusqu'à la mise en exploitation fin 2023 de l'unité de traitement de Madrid**, et l'engagement des **travaux de révision du PLUi**.



10. ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La **Communauté de communes** s'est engagée dans une démarche de transition écologique et énergétique coordinateur de la planification énergétique sur le territoire, elle est en cours d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Le **PCAET est un outil de planification territoriale**. Il vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter notre territoire à ses effets.

Il fixe des objectifs de :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'Amélioration de la qualité de l'air,
- Réduction des consommations énergétiques,
- Développement des énergies renouvelables.

OÙ EN EST-ON ?

L'année **2023** a été marquée par la **concrétisation de la première phase du Plan Climat**, avec l'établissement d'un diagnostic territorial, en mars 2023.

Ce diagnostic servira de donnée d'entrée pour l'élaboration, en 2024, d'une stratégie avec les partenaires locaux et les élus du territoire en termes de sobriété



La Communauté de Communes est engagée dans une démarche de transition énergétique et écologique.
Elle élabore actuellement un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et structure l'ensemble de ses projets au sein d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

CALENDRIER

2024

**Élaboration de la stratégie
et du plan d'actions
du PCAET**

2025

**Validation & Saisine
de l'autorité environnementale
Consultation du public
Approbation du PCAET**

10. ENVIRONNEMENT

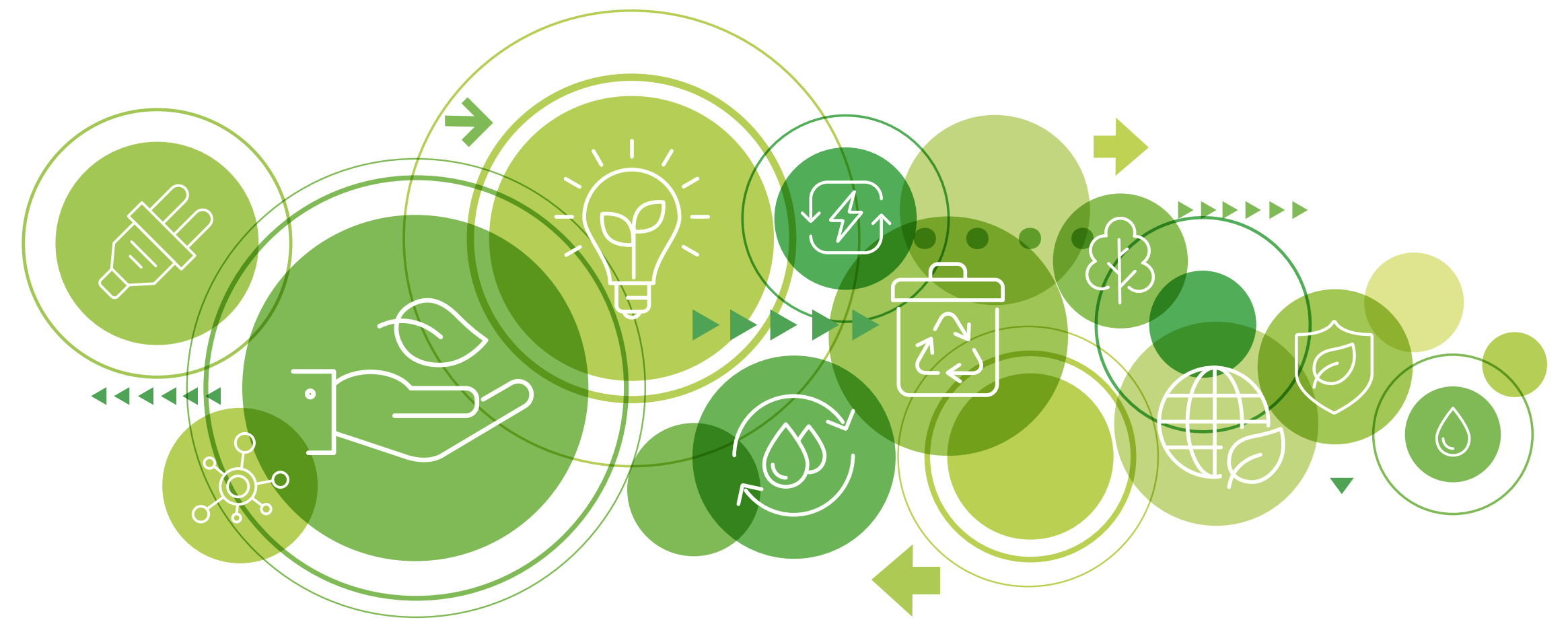
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour répondre aux enjeux de développement des énergies renouvelables, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à **l'accélération de la production d'énergies renouvelables** institue une nouvelle planification locale, reposant sur l'**identification de zones d'accélération** sur lesquelles les communes souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. **La communauté de communes a saisi cette obligation réglementaire pour renforcer son action dans les domaines énergétique et climatique.**

OBJECTIFS :

- **Faciliter le développement** de projets d'énergies renouvelables sur les territoires et pour toutes les filières (bois énergie, solaire photovoltaïque, géothermie, etc.).
- **Refléter la volonté politique d'une commune**
- **Flécher les zones à meilleure acceptabilité** pour des projets d'énergies renouvelables. La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie s'est engagée activement dans cette démarche en proposant d'accompagner les communes dans l'élaboration des zonages (mise à disposition de bases cartographiques, de documents méthodologiques et coordination de la démarche).



SENSIBILISER ET PARTAGER DES EXPÉRIENCES

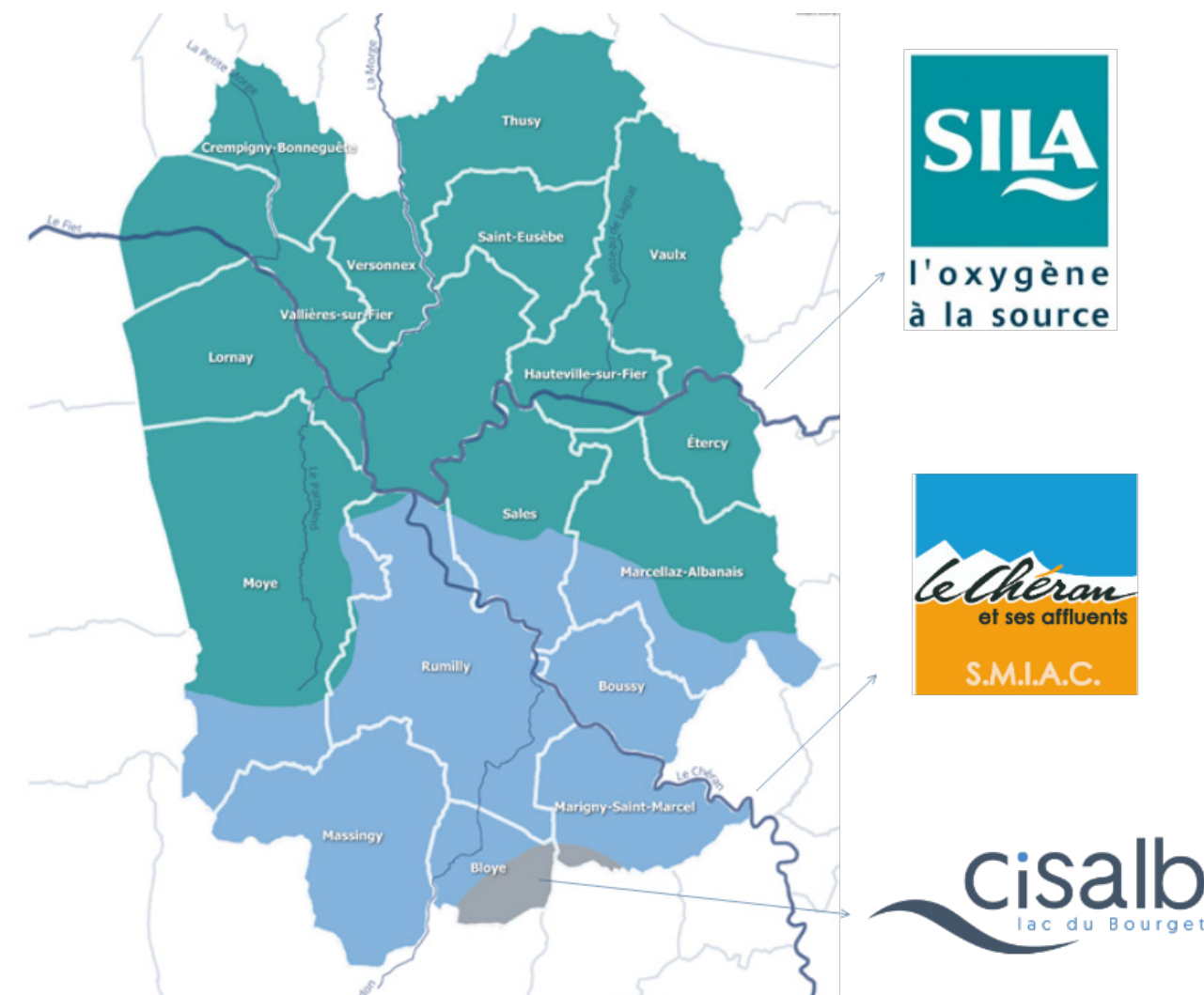
Les actions de sensibilisation aux enjeux du climat se sont poursuivies en 2023 : en interne et en externe (Fresque du Climat, Fresque de la mobilité, visites d'installations d'énergies renouvelables et retours d'expériences d'autres collectivités, présence sur les événements du territoire au contact avec le grand public et les scolaires).

10. ENVIRONNEMENT

MILIEUX AQUATIQUES

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) s'intéresse tout autant à la **prévention** et la **réduction** du **risque d'inondation** qu'à **l'écologie** et à la **biodiversité aquatique**. Le territoire de la Communauté de Communes recoupe **3 bassins versants**, sur lesquels la compétence GEMAPI a été transféré aux syndicats de bassin : SILA, SMIAC, CISALB pour une cohérence d'intervention au niveau du bassin versant.

La protection de l'environnement (Gestion des Milieux Aquatiques, GEMA), vise à l'amélioration de notre environnement par la **restauration de nos cours d'eau et zones humides** (réhydratation de zones humides, lutte contre les plantes invasives, revitalisation des roselières, par la baisse du niveau du lac notamment...). La protection contre les inondations (PI), consiste essentiellement à **permettre le bon écoulement des eaux des rivières** (prévention de la formation des embâcles, enlèvement, gestion des ouvrages hydrauliques...), et à **créer, gérer et surveiller les ouvrages** de protection contre les inondations.



La qualité de l'eau et des milieux récepteurs est primordiale pour le territoire, a fortiori dans un contexte de croissance de la population et d'évolution de ses besoins. La Communauté de Communes engage avec les syndicats de bassins compétents des actions contribuant à la **préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau**.

EN 2023

Les activités marquantes par bassin:

Bassin versant du Fier – SILA

- Modification des statuts du SILA et transformation en EPAGE
- Élaboration du plan de gestion de la zone humide du marais des Vorges (Marcellaz-Albanais)
- Poursuite de l'observatoire de la qualité des eaux du Fier et du lac d'Annecy campagne 2023

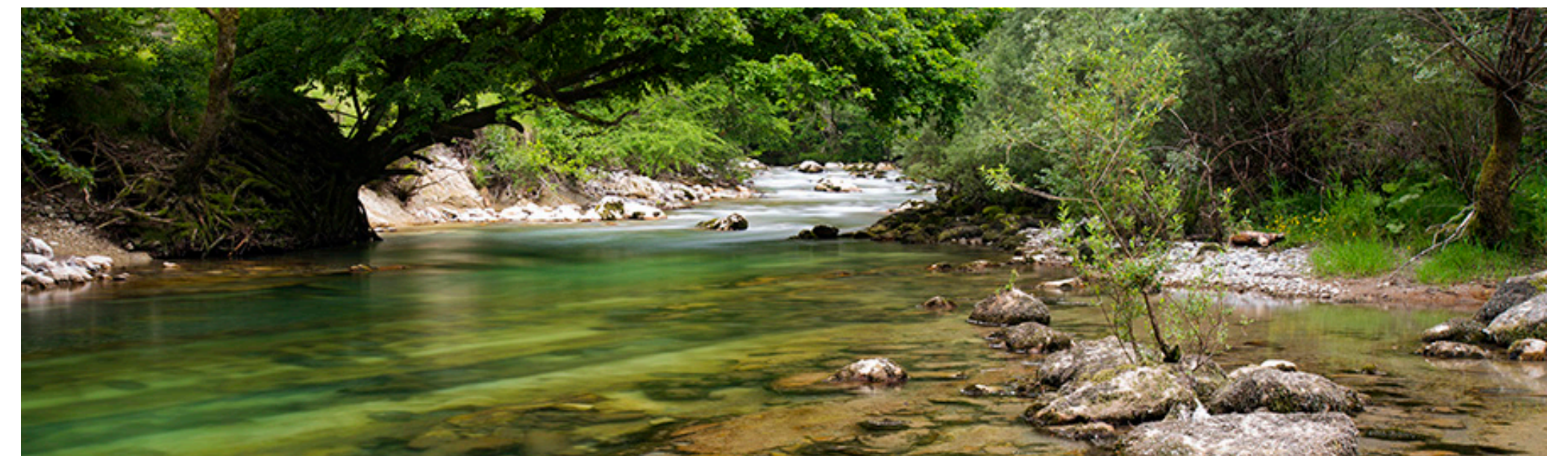
Bassin versant du Chéran - SMIAC

- Validation de l'étude d'estimation des volumes prélevables totaux (à retenir gel ou diminution des prélèvements sur les milieux)
- Mise en oeuvre d'un suivi sécheresse (2 campagnes terrain en juillet /août 2023)
- Poursuite de l'observatoire de la qualité des eaux du Chéran campagne 2023

...

Bassin versant du Lac du Bourget - CISALB

- Entretien de la zone humide des étangs et marais de Crosagny



10.ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION

DES DÉCHETS

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

		2021	2022	Variation 2022/2021	2023	Variation 2023/2022
Pop DGF		32 657	33 283		33 840	
Ordures ménagères résiduelles	Tonnages	7 518	7 444	- 1,0%	7 001	- 5,9%
	Ratio kg/hab	230	224	- 2,9%	207	- 7.5%
Collecte sélective des déchets recyclables	Tonnages	2202	2050	-6,9%	2 198	7,2%
	Ratio kg/hab	67	62	-8,6%	65	5,5%
Déchèterie	Tonnages	7 574	6 859	-9,4%	6 710	- 2,2%
	Ratio kg/hab	232	206	-11,1%	198	- 3,8%
Textiles	Tonnages	108	92	-14,1%	90	- 3,1%
	Ratio kg/hab	3,3	2,8	-15,7%	2,7	- 4,7%
Déchets des pros*	Tonnages	808	603	- 25,4%	558	- 7,4%
	Ratio kg/hab	25	18	- 26,8%	16,5	- 8,9%
TOTAL	Tonnages	18 210	17 049	-6,4%	16 557	- 2,9%
	Ratio kg/hab	555	512	-8,1%	489	- 4,5%

*collecte cartons, FFOM, déchets déposés au quai de transfert de Broise;

Compétences et services assurés en régie par la Communauté de Communes

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles,
- Transfert des déchets incinérables vers leur lieu de traitement,
- Gestion de la déchèterie intercommunale à Rumilly,
- Collecte des cartons,
- Transport des bennes de déchets végétaux, gravats, incinérables, bois et ferraille de la déchèterie vers leur lieu de traitement,
- Prévention des déchets par un Programme de 21 actions sur 8 ans.

Compétences transférées au SIVALOR :

- Valorisation énergétique : transport et traitement des déchets incinérables vers l’unité de valorisation énergétique située à Valserhône,
- Valorisation matière : collecte et traitement des déchets recyclables déposés aux points recyclage,
- Valorisation organique : traitement des déchets végétaux,
- Communication portant sur les compétences déléguées.

Les enjeux de la gestion des déchets sont la préservation des matières premières, la réduction des impacts sur l’environnement et la santé, la maîtrise des coûts de collecte et traitement, l’adaptation aux évolutions de la réglementation.

FOCUS PRÉVENTION 2023

■ **SENSIBILISER AU COMPOSTAGE**

En 2023, développement des actions de sensibilisation au compostage à travers :

- Des **stands d’information** répartis dans les différentes communes du territoire
- **Des webinaires** et ateliers en présentiel
- Une **soirée de rencontre du réseau** des référents de sites de compostage partagé

■ **SENSIBILISER À LA RÉUTILISATION DES OBJETS**

- **Zone de gratuité** : 11ième édition **le 21 octobre 2023** à la salle des fêtes de **Vallières-sur-Fier**. Toujours autant de visiteurs et d’objets déposés ! **L’association AERA était présente** pour tenir la buvette et le **Repair Café Rumilly Albanais** a permis la réparation d’objets (robot de cuisine, cafetière dosette, enceinte, aspirateur,

centrale vapeur, radio-réveil, vélo...). **Merci aux bénévoles présents sur la journée.**

■ **ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES (SIVALOR)**

Afin de **sensibiliser au tri et au recyclage**, le **SIVALOR** propose :

- Des **animations scolaires ou au sein d’autres structures** (mairies, centre de loisirs, associations)
- Des **visites du CIEL** (Centre d’Immersion Educatif et Ludique)
- Des **visites de centre de tri**
- De **l’animation sur certains évènements grand public**
- Du **prêt de matériel** de tri sur les manifestations



10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION

DES DÉCHETS

DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

Tri à la source des biodéchets rendu obligatoire au 1er janvier 2024.

Initié mi-2022 pour une durée de 3 ans, et **dans le cadre de la loi AGECE** prévoyant le tri à la source des biodéchets, le programme du déploiement du compostage pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie s'articule **autour de 4 axes** :

- Développement du **compostage individuel** pour les 5700 ménages en maison
- Développement du **compostage collectif** (en pied d'immeuble et en quartier) pour les 5000 ménages en habitat collectif, représentant 200 sites de compostage à installer
- Développement du **compostage autonome** en établissement
- **Communication, accompagnement, formation et suivi** de cette pratique sur le territoire.

Prêt du broyeur intercommunal

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie **met gratuitement** à disposition des communes **un broyeur** pour permettre une gestion de proximité des déchets végétaux.

Après une phase d'expérimentation en 2022, cette année 2023 a été marquée par le déploiement massif du compostage de proximité et une intensification forte des actions. **Voilà le bilan pour 2023** :

- Compostage individuel : la **moitié de l'objectif a pu être atteint** (2153 composteurs distribués contre 316 en 2022)
- Compostage partagé : *démarrage de la création de quelques sites* (11)- axe de développement pour les années suivantes
- Compostage autonome en établissement : **implication des cantines.**

Les actions se poursuivent en 2024, avec le développement du compostage partagé, aussi bien en pied d'immeuble que sur l'espace public, pour les secteurs de centre-ville/centre-bourg.

ADOPTION DU PROGRAMME ENSEMBLE CRÉONS MOINS DE DÉCHETS

La prévention regroupe toutes les actions situées avant la collecte des déchets.

Elle a pour objectif de **réduire la quantité et/ou la nocivité de ce qui deviendra, à terme, des déchets.** Le tout pour limiter les impacts environnementaux liés à la production et au traitement de ces déchets.

Le 22 mai 2023 Rumilly Terre de Savoie a adopté son **programme local de prévention des déchets pour une durée de 6 ans.** Ce programme intitulé « Ensemble, créons moins de déchets » déclinera **21 actions jusqu'en 2028.** L'objectif ambitieux est d'**atteindre 456 kg par habitant en 2028** contre 558 kg par habitant en 2021, soit une réduction

de l'ensemble de nos déchets (ordures ménagères, papier et emballages recyclables, déchets de déchèterie) de 18%.

En 2023, le programme « Ensemble, créons moins de déchets » c'est :

- **La création d'un stand** sur la prévention des déchets avec des recettes pour faire soi-même produits ménagers et dentifrice lors d'événements grand public
- **La collecte des déchets alimentaires non ménagers** gérée par le Comité d'Action Économique Rumilly-Alby
- **Développement pour le compte des bénéficiaires**
- **la journée « Donnez, Réemployez »** le 21 octobre à Vallières

sur Fier avec la participation du Repair Café Rumilly Albanais et de Secrets de Grenier

- La création de l'association Repair Café Rumilly Albanais en janvier 2023



PROJET DE CRÉATION D'UNE RECYCLERIE

La communauté de communes facilite un projet de création d'une recyclerie sur son territoire.

Ce projet permettra de contribuer à la réduction des déchets ménagers et assimilés par le réemploi et la réutilisation d'objets encore en bon état mais aujourd'hui déposés en déchèterie ou dans les conteneurs à déchets.

Il s'agit aussi de proposer une offre de consommation alternative et locale répondant aux principes de développement durable : économique, social et environnemental.

Ces activités permettraient également la création d'emplois d'insertion relevant de l'économie sociale et solidaire et d'emploi.

Enfin cela permettra de se mettre **conformité avec l'obligation réglementaire de réduction des déchets** et de réemploi tout en proposant **un projet de territoire « volontaire »**, répondant aux besoins de sa population et de la collectivité sur des bases de développement durable.

Suite à l'identification d'un premier lieu d'implantation potentiel, **un bureau d'études a rendu en 2023 une étude de faisabilité de la construction d'une recyclerie.** Cette étude ayant montré un faisceau d'indices en défaveur de cette localisation, le lieu a été requestionné. **Une réflexion est actuellement en cours sur un montage différent, dans lequel une structure porteuse de projet prendrait le relai avec le soutien de Rumilly Terre de Savoie.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

10.ENVIRONNEMENT

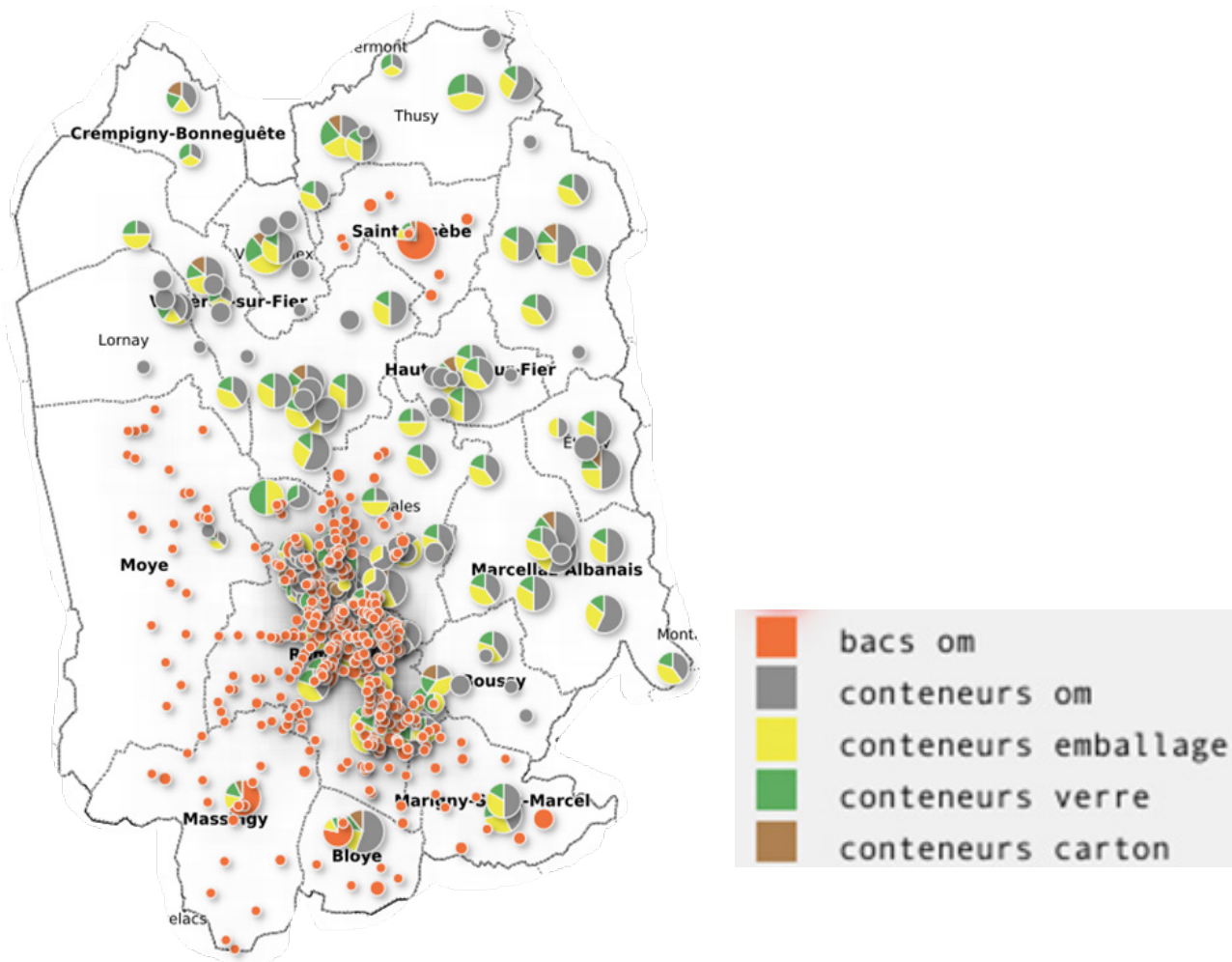
PRÉVENTION & VALORISATION

DES DÉCHETS

POURSUITE DU PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'IMPLANTATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2023, la Communauté de Communes dispose sur son territoire de **630 points de collecte des ordures ménagères** (collectés par la Communauté de Communes), et de **108 points d'apport volontaires** pour la collecte sélective (collectés par le SIVALOR). Le regroupement des points de collecte et la densification du réseau de points de recyclage permet d'optimiser les circuits de collecte et réduire leur impact environnemental, de favoriser le geste de tri et réduire les déchets à incinérer.

En 2023, les communes de **VERSONNEX, THUSY et LORNAY** ont été équipées de Points d'Apport Volontaire en remplacement de tous les bacs roulants.



CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITE : LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS

Afin de lutter contre les dépôts sauvages de cartons et d'augmenter leur taux de valorisation matière, un nouveau service de proximité a été déployé sur l'ensemble du territoire fin décembre 2023 : **35 conteneurs d'apport volontaire** permettent aux habitants de recycler leurs cartons.





OFFRIR LA CULTURE POUR TOUS

■ SOUTIEN À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Nombre de projets soutenus en 2023 = 31 projets sur 15 communes et pour 3475 élèves concernés pour un budget global pour la Communauté de communes de 75.000 euros

■ CINÉMA DE PLEIN AIR.

5 séances sur les communes de :

- Rumilly Grumillons
- Lornay
- Hauteville-sur-Fier
- Vallières-sur-Fier
- Rumilly Quai des Arts



**RU
TERRE
DE
SAVOIE MI
LLY**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MERCI DE VOTRE ATTENTION